

31.12.2011

ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
Evolution des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	7

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	8
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	34
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	36
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	42
Note 5	Caisse et banques centrales	71
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	72
Note 7	Instruments dérivés de couverture	75
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	76
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	77
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	78
Note 11	Portefeuilles reclassés	79
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	80
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	81
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	82
Note 15	Autres actifs	83
Note 16	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	84
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	85
Note 18	Ecarts d'acquisition par pôles et sous-pôles	86
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	87
Note 20	Dettes envers la clientèle	88
Note 21	Dettes représentées par un titre	89
Note 22	Autres passifs	90
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	91
Note 24	Provisions et dépréciations	92
Note 25	Expositions au risque souverain	93
Note 26	Avantages au personnel	95
Note 27	Dettes subordonnées	98
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	99
Note 29	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	100
Note 30	Engagements	101
Note 31	Actifs remis et reçus en garantie	102
Note 32	Echéances par durée restant à courir	103
Note 33	Opérations en devises	104
Note 34	Activités d'assurance	105
Note 35	Produits et charges d'intérêts	107
Note 36	Produits et charges de commissions	108
Note 37	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	109
Note 38	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	110
Note 39	Produits et charges des autres activités	111
Note 40	Frais de personnel	112
Note 41	Plans d'avantages en actions	113
Note 42	Coût du risque	117
Note 43	Impôts sur les bénéficiaires	118
Note 44	Résultat par action	119
Note 45	Transactions avec les parties liées	120
Note 46	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	122
Note 47	Information sectorielle	126
Note 48	Honoraires des Commissaires aux comptes	128

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé

Actif

(En M EUR)		31.12.2011	31.12.2010
Caisse et banques centrales	Note 5	43 963	14 081
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	422 494	455 160
Instruments dérivés de couverture	Note 7	12 611	8 162
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	124 738	103 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	86 440	70 268
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	367 517	371 898
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	29 325	29 115
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 385	2 376
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 453	1 882
Actifs d'impôts	Note 14	5 230	5 445
Autres actifs	Note 15	55 728	43 506
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	429	64
Participation aux bénéfices différée	Note 34	2 235	1 068
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 014	1 968
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	16 837	15 812
Ecarts d'acquisition	Note 18	6 973	7 431
Total		1 181 372	1 132 072

Bilan consolidé (suite)

Passif

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales		971	2 778
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	395 247	358 963
Instruments dérivés de couverture	Note 7	12 904	9 267
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	111 274	77 311
Dettes envers la clientèle	Note 20	340 172	337 447
Dettes représentées par un titre	Note 21	108 583	141 385
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 113	875
Passifs d'impôts	Note 14	1 195	1 343
Autres passifs	Note 22	59 525	55 003
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	287	6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 34	82 998	82 670
Provisions	Note 24	2 450	2 026
Dettes subordonnées	Note 27	10 541	12 023
Total dettes		1 130 260	1 081 097
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		25 081	24 954
Réserves consolidées		20 616	18 106
Résultat de l'exercice		2 385	3 917
Sous-total		48 082	46 977
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 29	(1 015)	(556)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		47 067	46 421
Participations ne donnant pas le contrôle		4 045	4 554
Total capitaux propres		51 112	50 975
Total		1 181 372	1 132 072

Compte de résultat consolidé

<i>(En M EUR)</i>		2011	2010
Intérêts et produits assimilés	Note 35	32 389	28 294
Intérêts et charges assimilées	Note 35	(20 182)	(16 324)
Dividendes sur titres à revenu variable		420	318
Commissions (produits)	Note 36	9 898	10 038
Commissions (charges)	Note 36	(2 719)	(2 553)
Résultat net des opérations financières		4 432	5 374
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 37	4 434	5 341
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 38	(2)	33
Produits des autres activités	Note 39	23 675	19 662
Charges des autres activités	Note 39	(22 277)	(18 391)
Produit net bancaire		25 636	26 418
Frais de personnel	Note 40	(9 666)	(9 559)
Autres frais administratifs		(6 449)	(6 053)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(921)	(933)
Résultat brut d'exploitation		8 600	9 873
Coût du risque	Note 42	(4 330)	(4 160)
Résultat d'exploitation		4 270	5 713
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		94	119
Gains ou pertes nets sur autres actifs		12	11
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(265)	1
Résultat avant impôts		4 111	5 844
Impôts sur les bénéfices	Note 43	(1 323)	(1 542)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 788	4 302
Participations ne donnant pas le contrôle		403	385
Résultat net part du Groupe		2 385	3 917
Résultat par action ordinaire	Note 44	3,20	4,96
Résultat dilué par action ordinaire	Note 44	3,18	4,94

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Résultat net	2 788	4 302
Ecart de conversion	(14)	925
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(722)	78
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(52)	(125)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	(6)	5
Impôts	280	(34)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Note 29	(514)	849
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 274	5 151
Dont part du Groupe	1 926	4 640
Dont participations ne donnant pas le contrôle	348	511

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées					Réserves consolidées
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	
<i>(En M EUR)</i>						
Capitaux propres au 1 janvier 2010	925	17 661	(1 515)	7 398	24 469	19 014
Augmentation de capital	8	230			238	
Elimination des titres auto-détenus			180		180	(166)
Emissions d'instruments de capitaux propres				(16)	(16)	175
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		83			83	
Distribution 2010						(693)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						(227)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	8	313	180	(16)	485	(911)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat						
Ecart de conversion et autres variations						3
Résultat 2010						
Sous-total	-	-	-	-	-	3
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						
Capitaux propres au 31 décembre 2010	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	18 106
Affectation du résultat						3 917
Capitaux propres au 1 janvier 2011	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	22 023
Augmentation de capital (Cf. Note 28)	37	1 067			1 104	
Elimination des titres auto-détenus (1)			70		70	(103)
Emissions d'instruments de capitaux propres (4) (Cf. Note 28)		-		(1 209)	(1 209)	433
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions (2)		162			162	
Distribution 2011 (Cf. Note 28)					-	(1 770)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3) (4)					-	36
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37	1 229	70	(1 209)	127	(1 404)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. Note 29)					-	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. Note 29)					-	
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. Note 29)					-	
Ecart de conversion et autres variations					-	(3)
Résultat 2011						
Sous-total	-	-	-	-	-	(3)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	20 616

(1) Au 31 décembre 2011, les 34 266 679 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,42% du capital de Société Générale S.A. Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 265 M EUR, dont 105 M EUR au titre des activités de transaction et 22 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale. A la date du 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 1 269 639 titres et 162 M EUR.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2011 s'analyse comme suit :

	Contrat de liquidité	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
<i>(En M EUR)</i>				
Cessions nettes d'achats	(22)	130	(38)	70
	(22)	130	(38)	70
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	9	1	(129)	(119)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	-	-	16	16
	9	1	(113)	(103)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2011 est de 162 M EUR : 31 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 131 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle				Total capitaux propres consolidés
	Ecart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Total		Capital et Réserves	Actions de préférence émises par les filiales (Cf. Note 28)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
-	(1 149)	(635)	260	245	(1 279)	42 204	3 202	1 462	(30)	4 634	46 838
						238				-	238
						14				-	14
						159		(500)		(500)	(341)
						83	-			-	83
						(693)	(283)			(283)	(976)
						(227)	193			193	(34)
	-	-	-	-		(426)	(90)	(500)	-	(590)	(1 016)
		452	(124)		328	328			12	12	340
		(362)	-		(362)	(362)			(25)	(25)	(387)
				(37)	(37)	(37)			6	6	(31)
	792				792	795	(1)		133	132	927
3 917						3 917	385			385	4 302
3 917	792	90	(124)	(37)	721	4 641	384		126	510	5 151
		5	-	(3)	2	2				-	2
3 917	(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
(3 917)											
-	(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
						1 104				-	1 104
						(33)				-	(33)
						(776)		(312)		(312)	(1 088)
						162	-			-	162
						(1 770)	(306)			(306)	(2 076)
						36	(6)	(230)		(236)	(200)
	-	-	-	-	-	(1 277)	(312)	(542)	-	(854)	(2 131)
		(1 133)	(46)		(1 179)	(1 179)			(32)	(32)	(1 211)
		412	(1)		411	411			26	26	437
				277	277	277			2	2	279
	37				37	34	(3)		(51)	(54)	(20)
2 385						2 385	403			403	2 788
2 385	37	(721)	(47)	277	(454)	1 928	400	-	(55)	345	2 273
		(7)	1	1	(5)	(5)				-	(5)
2 385	(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112

(3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Annulation plus-value de cession	104
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(67)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	1
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	(2)
Total	36

(4) Les mouvements relatifs à l'année 2011 enregistrés dans les réserves des participations ne donnant pas le contrôle sont le résultat des opérations suivantes :

Remboursement d'actions de préférences émises par des filiales à hauteur d'un nominal de 312 M EUR.

Rachat d'actions de préférences émises par des filiales à hauteur d'un nominal de 230 M EUR.

Les -6 M EUR d'autres mouvements sur les opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment de :

- -125 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre, notamment liés à la cession de BSGV à Rosbank et au rachat de 2,53% des participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank.
- 117 M EUR d'augmentations de capital dont 49 M EUR relatifs à Rosbank et 67 M EUR à Genki.
- 2 M EUR d'effet positif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	2 788	4 302
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 131	2 910
Dotations nettes aux provisions	4 163	10 172
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(94)	(119)
Impôts différés	353	117
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(190)	(142)
Variation des produits constatés d'avance	122	180
Variation des charges constatées d'avance	80	(15)
Variation des produits courus non encaissés	(632)	(9)
Variation des charges courues non décaissées	1 182	(85)
Autres mouvements	2 410	3 418
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	10 525	16 427
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III)	(4 434)	(5 341)
Opérations interbancaires	17 766	(14 435)
Opérations avec la clientèle	2 012	1 499
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	12 342	373
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(3 071)	2 555
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	29 049	(10 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	37 928	5 380
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 936	161
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 915)	(2 616)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(1 979)	(2 455)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires ⁽²⁾	(2 093)	(1 240)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 881)	(657)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(3 974)	(1 897)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	31 975	1 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 334	6 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	42 992	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 620	7 334
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	31 975	1 028

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Cf. note 28 :

- Dont remboursements d'actions de préférence pour 425 M USD,

- Dont distribution 2011 de 1 187 M EUR hors dividendes payés en actions.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2012.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

- Introduction
- 1. Principes de consolidation
- 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 3. Présentation des états financiers
- 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

Introduction

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Normes ou interprétations :	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	8 octobre 2009	23 décembre 2009
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	28 janvier 2010	30 juin 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	4 novembre 2009	19 juillet 2010
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	25 novembre 2009	19 juillet 2010
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	25 novembre 2009	23 juillet 2010
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	18 février 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

- Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

- Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

- IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

- Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

- Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2010 et en 2011.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et notes 4, 18 et 25) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et notes 23, 24, 26 et 34) ;

- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et note 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).
- **1. Principes de consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

- **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le

contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

Cas particuliers des entités *ad-hoc*

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilote ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;

- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes automobiles, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au 2^e semestre 2010) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

▪ **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

Actifs et passifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe

constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence

négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs

financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvert quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Engagement sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagement de financement

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

- Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A *contrario*, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

- Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

- Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur

crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rattachent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Avantage du personnel

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
 - des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
 - des indemnités de fin de contrat de travail.
- Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
 - le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
 - le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
 - l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
 - l'effet des réductions et liquidations de régimes.
- Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement sur base d'actions Société Générale ou actions émises par des entités consolidées

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

- Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

- Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Impôt sur le résultat

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Activité d'assurance

- Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

- Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- La première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.

- L'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.

- Par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

▪ 3. Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le conseil national de la comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, *la trésorerie et équivalent de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte

de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

Normes comptables, interprétations ou amendement adoptés par l'Union européenne

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	22 novembre 2011	1 ^{er} juillet 2011

- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, et 16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2015
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre-2010	1 ^{er} janvier 2012
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 1 « Présentations des éléments de détail de l'OCI »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »	19 octobre 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IFRS 7 et IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers	16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2013 1 ^{er} janvier 2014

- IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

- IFRS 11 « Accords conjoints »

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et co-entreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »

Cette norme définit la juste valeur, présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur et précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluations à la juste valeur.

- Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

- Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et co-entreprises »

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 pour les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises.

- Amendements à IAS 1 « Présentation des éléments de détail de l'OCI »

Ces amendements modifient certaines dispositions relatives à la présentation des OCI (autres éléments de résultat global) : présentation groupée des différentes composantes des autres éléments de résultat global (recyclage ou non en résultat) et de l'effet d'impôt lié à chaque composante d'autres éléments de résultat global.

- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »

Les principales modifications portent essentiellement sur les écarts actuariels qui seront obligatoirement constatés en OCI. De plus, en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient acquis ou non.

- IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »

Cette interprétation définit les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

- Amendements à IFRS 7 et à IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers

L'amendement à IFRS 7 requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32 apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 808 sociétés au 31 décembre 2011 :

- **640** sociétés intégrées globalement ;
- **93** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **75** sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2011, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- Au cours du second semestre 2011
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation Philips Medical Capital France détenue à 60%. Cette société est consolidée par intégration globale.
 - Les sociétés gérant le patrimoine immobilier précédemment sous-consolidées dans New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur cession.
 - BSGV, antérieurement consolidée par intégration globale à 100%, a été fusionnée dans Rosbank. Le taux d'intérêt du Groupe dans cette dernière passe ainsi de 74,89% à 79,87%. A l'issue de cette opération, le Groupe a acheté des titres à un actionnaire minoritaire portant son taux de détention dans Rosbank et par conséquent dans Limited Liability Company Rusfinance, Limited Liability Company Rusfinance Bank et Deltacredit, à 82,40%.
 - La participation du Groupe dans Société Générale de Leasing au Maroc est passée de 74,15% à 56,91%, sous l'effet du rachat par SG Marocaine de Banque de la quote-part détenue par SG Financial Services Holding.
 - La participation du Groupe dans BRD – Groupe Société Générale est passée de 59,37% à 60,17%, suite à l'achat d'actions détenues par des actionnaires minoritaires. Il en résulte une augmentation du taux de détention d'ALD Automotive SRL qui passe à 92,03%.
 - La participation du Groupe dans Komerčni Banka A.S. a augmenté de 0,29% pour s'élever à 60,73% suite à l'acquisition d'actions détenues par des actionnaires minoritaires et à l'augmentation du nombre de titres auto-détenus.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation SG Leasing and Renting Co Ltd., détenue à 100%. Cette entité, située en Chine, est consolidée par intégration globale.
 - Société Générale Tchadienne de Banque est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe par intégration globale à 55,19%.
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SAS Orbéo, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 50%.
 - La participation du Groupe dans GENIKI est passée de 88,44% à 99,05%, suite à une augmentation de capital et à une conversion des actions de préférence.
 - La participation dans BOURSORAMA S.A. a diminué de 0,08% sur le second semestre et s'élève à présent à 57,39% suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe.
 - La participation du Groupe dans TCW Group Inc. est passée de 100% à 97,88% suite à une augmentation de capital dilutive réalisée dans le cadre d'une clause de complément de prix accordée par l'entité lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'ensemble des actions créées à cette occasion sont assorties d'une clause de put octroyée par TCW Group Inc à ces nouveaux actionnaires.

En application d'IFRS 5, sont notamment classées dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* (Cf. note 16) des participations de l'activité de capital-investissement qui ont été mises en vente par le Groupe ainsi que les actifs et passifs d'activités de trading sur matières premières en Amérique du Nord.

■ Au cours du premier semestre 2011

- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation Orhidska Banka détenue à 70,02%. Cette société, située en Macédoine, est consolidée par intégration globale.
- La participation du Groupe dans Bank Republic est passée de 81,18% à 84,04%, soit une variation de 2,86% par rapport au 31 décembre 2010, du fait d'une relation sur une augmentation de capital.
- Le Groupe a cédé sa participation dans Limited Liability Partnership Prostokredit à Eurasian Bank. Cette société, antérieurement sous-consolidée par SG Consumer Finance, est ainsi sortie du périmètre de consolidation en février 2011.
- Deltacredit, antérieurement sous-consolidée en intégration globale à 100% par DC Mortgage Finance Nederland BV, a été consolidée directement à 74,89% suite à la cession des titres détenus à Rosbank.
- Limited Liability Company Rusfinance et Limited Liability Company Rusfinance Bank, qui étaient sous-consolidées à 100% dans Rusfinance S.A.S., ont été consolidées par intégration globale à 74,89% après que leurs titres ont été cédés à Rosbank.
- La participation dans Banka Société Générale Albania Sh.A. a été portée à 87,47%, soit une augmentation de 1,65% par rapport au 31 décembre 2010, suite à l'effet relatif d'une augmentation de capital.
- La participation du Groupe dans SG Equipment Finance Czech Republic SRO est passée de 100% à 80,18% sous l'effet de la cession de l'intégralité des titres détenus par Gefa Leasing GMBH et de près de la moitié de ceux détenus par SG Equipment Finance International GMBH à Komerčni Banka.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation ALD Automotive SRL détenue à 91,87% depuis 2004. Cette société, située en Roumanie, a été consolidée par intégration globale.
- La participation dans BOURSORAMA S.A. a diminué de 0,31% sous l'effet conjugué d'une augmentation de capital non souscrite par le Groupe et de la diminution du nombre de titres par BOURSORAMA S.A., et s'élève désormais à 57,47%.
- Les activités opérationnelles sous-consolidées dans New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation au 30 juin 2011 suite à la cession des titres.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit
Note 20	Dettes envers la clientèle
Note 21	Dettes représentées par un titre

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation des instruments financiers

1.1. Instruments financiers à la juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (notamment *bid-ask* et liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont

présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours de l'exercice 2011 pour la valorisation des titres de l'Etat grec (cf. note 25 – « Expositions au risque souverain »).

- Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

- Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

- Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

- Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

- Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2. Méthodes de valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière

Sur l'exercice 2011, le groupe Société Générale a continué d'être affecté par le contexte de forte volatilité des instruments financiers et un environnement économique incertain, principalement sur :

- ses positions sur tranches Super Senior et Senior de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis ;
- ses positions de RMBS « US » (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;
- son exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines*.

2.1. Cas des tranches Super Senior et Senior de CDO exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches Super Senior et Senior de CDO exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer, sur la base d'un *scenario* prospectif conservateur de crédit (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), la valeur des obligations RMBS et par conséquent celle des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour estimer les flux futurs des *pool*s de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut. Les flux futurs ainsi déterminés sont actualisés à l'aide d'un taux moyen observé sur le marché. L'impact de la revue annuelle de l'ensemble de ces paramètres a généré une perte de valeur de 0,3 Md EUR sur les CDO de RMBS « US » couverts et non couverts.

Taux de pertes cumulées sur le *Subprime* (Calculé sur le nominal initial)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées fin 2010 (*)	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Hypothèses de pertes cumulées fin 2011	8,5%	20,1%	38,8%	48,9%

(*) Le taux de perte intègre l'illiquidité des tranches concernées (en 2010 au travers d'une décote spécifique, en 2011 directement dans les hypothèses retenues).

Depuis le 31 mars 2011, la mesure a été affinée avec une méthode plus avancée, en cascade (« *waterfall* »), qui permet de prendre en compte les flux de trésorerie, au niveau des CDO et également au niveau des sous-jacents.

Le nominal des tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS « US » non couverts valorisés en juste valeur au bilan est passé de 3,9 Md EUR au 31 décembre 2010 à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011 suite au démantèlement de certains CDO de RMBS « US ». Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'année 2011 s'élèvent à 0,3 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. La juste valeur de ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,4 Md EUR à fin décembre 2011 contre 1,7 Md EUR à fin décembre 2010.

Le nominal des CDO de RMBS « US » couverts valorisés en juste valeur au bilan est stable à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011. Leur juste valeur ressort à 0,5 Md EUR à fin décembre 2011 contre 0,7 Md EUR à fin décembre 2010.

2.2. Cas des RMBS « US » (Residential Mortgage Backed Securities)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques sur le secteur immobilier résidentiel américain, la méthode de valorisation s'était appuyée depuis le second semestre 2007 sur l'utilisation de prix observables d'après les indices de référence, notamment l'indice ABX. Le retour de la liquidité dans le marché a permis d'observer à nouveau des prix fiables individuellement. Ainsi, depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS « US »⁽¹⁾, après démantèlement de certains CDO de RMBS « US », s'élève à 0,4 Md EUR au 31 décembre 2011, contre 0,2 Md EUR au 31 décembre 2010

2.3. Cas des CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities)

Le portefeuille de CMBS est valorisé d'après des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS « US » était jusqu'au 31 décembre 2010 valorisée à partir du *spread* de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même *rating*). Cependant, le retour de la liquidité dans le marché a permis au Groupe d'utiliser le *spread* de crédit du marché propre à chaque obligation depuis le premier semestre 2011.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS⁽¹⁾ a diminué de 0,3 Md EUR au 31 décembre 2010 à 0,2 Md EUR au 31 décembre 2011.

2.4. Exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines*

Les expositions au risque de crédit sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant

⁽¹⁾ Hors dérivés de crédit exotiques.

accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

Depuis 2008 et jusqu'au 30 septembre 2011, la valorisation en Marked-to-Market des CDS (*Credit Default Swap*) de couverture achetés auprès de contreparties bancaires était neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs *monolines* était calculé sur la base de la juste valeur de la protection nette du nominal des couvertures achetées.

Depuis le quatrième trimestre 2011, la valorisation en Marked-to-Market des CDS de couverture n'est plus neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur les assureurs *monolines* est calculé sur la base de la juste valeur de la protection. L'exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels la méthodologie et les paramètres appliqués par le Groupe sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS et financements d'infrastructures, pour lesquels la méthodologie résulte de Marked-to-Stress (maximum de pertes cumulées historiques sur cinq ans par classe d'actifs) et d'un ajustement découlant des Marked-to-Market ;
- l'exposition liée aux CLO de crédits *corporates* et autres titres rehaussés mesurée en Marked-to-Market.

Ainsi, la juste valeur de la protection avant ajustement de valeur a augmenté en raison de l'évolution de la valorisation des CDO de RMBS, de la détérioration des CLO *Corporates*, et de l'appréciation du Dollar américain par rapport à l'Euro.

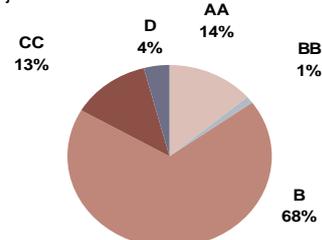
En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties des assureurs *monolines* est passée de 1,8 Md EUR au 31 décembre 2010 à 2,4 Md EUR au 31 décembre 2011.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de crédit sur ces actifs financiers ont augmenté de 0,4 Md EUR au cours de l'exercice 2011, pour atteindre un total de 1,3 Md EUR. Ces ajustements sont calculés sur la base de l'application de taux de pertes conservateurs (jusqu'à 90% sur les assureurs *monolines* les plus mal notés). Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque assureur *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés lorsque nécessaire.

Exposition en risque de crédit aux assureurs *monolines* (scénario de défaut immédiat de l'ensemble des assureurs *monolines* contreparties du groupe Société Générale)

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2011
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,82	2,39
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection) (*)	-0,92	-1,28
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i>	0,90	1,11
Nominal des couvertures achetées (*)	-0,48	-1,06

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur au 31.12.2011



(*) Montant au 31/12/10 retraité du reclassement du collateral cash de 0,07Md EUR antérieurement présenté avec le montant nominal des couvertures achetées.

3. Sensibilité de la juste valeur pour les instruments en niveau 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2011 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte :

- une variation « forfaitaire » de 10% du taux de pertes cumulées estimé par année de production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches Super Senior et Senior de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10% du paramètre (exemple : passage de 25% à 27,5%), la valorisation diminuerait de 148 M EUR, et elle augmenterait de 229 M EUR pour une baisse de 10% ⁽¹⁾ ;
- une variation « normée ⁽²⁾ » des autres paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR	
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	
Volatilité actions	18
Dividendes	4
Corrélations	7
Volatilité Hedge Funds	27
Volatilité Mutual Funds	13
Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés	
Corrélations Change / Change	10
Corrélations Change / Taux d'intérêts	5
Corrélation des Temps de défaut (CDO)	34
Corrélation Change / Temps de défaut (CDO)	2
Spreads de crédit non observables (CDO)	1
Autres	
Corrélations Matières Premières	7

Les estimations ci-dessus incluent l'impact en résultat sur les positions en valeur de marché par résultat et l'impact en capitaux propres sur les actifs financiers disponibles à la vente. Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation (Cf. 1.1 – « Instruments financiers à la juste valeur au bilan »), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les ajustements de valeur effectués sur les CDS assureurs monolines.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** (incluant le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;
 - **le risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
 - **le risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;
 - **le risque structurel de taux et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires).
- **1. Organisation, procédures et méthodes**

1.1. Stratégie de gestion du risque

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la maîtrise des risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

1.2. Principes de gouvernance, de contrôle et d'organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;

- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Le Comité des risques et le Comité grands risques

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

La Direction des Risques

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;

- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et rend compte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de tutelle ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risque correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Les procédures Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Pilotée conjointement entre la Direction des risques et les directions métiers, cette procédure a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

La Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

(1) ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. Principes généraux

• 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

• 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement / livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie - *obligor rating*), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

• 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. Mesures des risques et notation interne

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;

- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés selon la méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. Gestion du portefeuille de crédit et du risque de contrepartie

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

- Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *Corporates*

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 56% du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporates* achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporates* (*Credit Default Swap*, CDS) est passé de 7,7 Md EUR à 4,6 Md EUR à fin décembre 2011, essentiellement par le débouclage de certaines positions et également par le non renouvellement de ces protections à leur échéance. Sur 2011, le mouvement d'élargissement des *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx), initié en 2010, s'est accéléré en fonction des développements de la crise de la dette souveraine.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département en charge de la gestion de la concentration du portefeuille *corporate* a conclu des opérations de dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

- Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé sa politique de prise de garanties et collatéraux ainsi que d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres garanties.

- L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire le risque de contrepartie. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la Banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en générale quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

- Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), le groupe Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, cette dernière devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.4. Analyse du portefeuille de crédit

• 2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2011 :

	31.12.2011				31.12.2010			
	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle * ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit *	Total *
<i>(En Md EUR)</i>								
Encours non dépréciés *	115,02	369,97	37,36	522,35	93,49	376,16	42,14	511,79
dont encours non dépréciés avec impayés *		7,24	0,14	7,38		7,14	0,20	7,34
Encours dépréciés	1,32	27,71	0,20	29,23	0,88	26,41	0,33	27,62
Total brut	116,34	397,68	37,56	551,58	94,37	402,57	42,47	539,41
Dépréciation	-0,99	-16,76	-0,12	-17,87	-0,66	-15,29	-0,15	-16,1
Réévaluation des éléments couverts	0,00	0,54	0,05	0,59	0	0,76	0,07	0,83
Total net	115,35	381,46	37,49	534,30	93,71	388,04	42,39	524,14
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	0,00	15,39	48,96	64,35	0	12,97	27,88	40,85
Total	115,35	396,85	86,45	598,65	93,71	401,01	70,27	564,99

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8% des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2010 (1,7% des encours bilan non dépréciés hors titres).

• 2.4.2. Information relative à la concentration des risques

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD - *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2011, l'EAD du Groupe est de 743 Md EUR (dont 559 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

Ventilation par portefeuille des encours du Groupe hors titrisation au 31 décembre 2011 (*Exposure At Default*)

Portefeuille global (En MEUR)	31.12.2011	31.12.2010
	EAD	EAD
Catégorie d'exposition		
Souverains	116 672	69 706
Etablissements ⁽¹⁾	118 842	121 444
Entreprises	301 810	300 210
Clientèle de détail	183 926	179 246
TOTAL	721 250	670 606

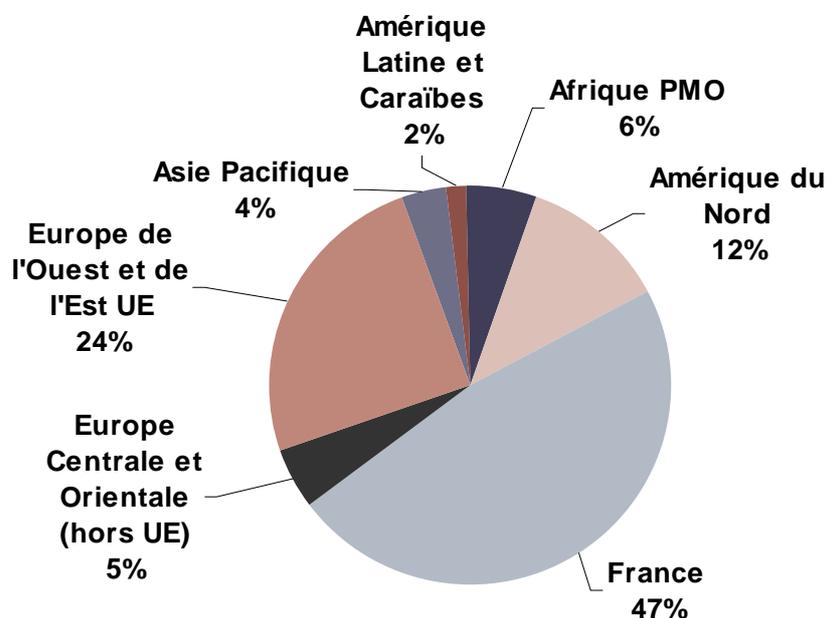
(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales

Ventilation du portefeuille clientèle de détail Groupe par catégorie d'exposition au 31 décembre 2011 (*Exposure At Default*)

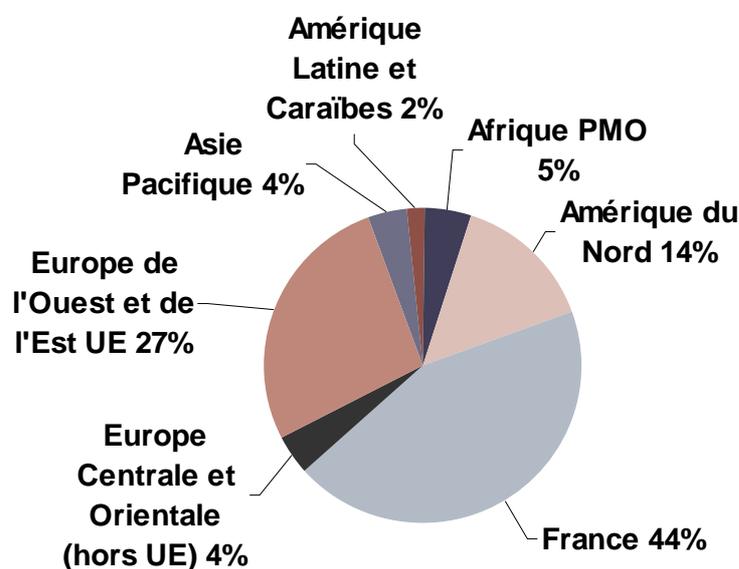
Portefeuille clientèle de détail (En MEUR)	31.12.2011	31.12.2010
	EAD	EAD
Catégorie d'exposition		
Prêts immobiliers	91 245	84 642
Expositions renouvelables	10 435	10 954
Autres crédits particuliers	56 380	58 583
TPE et professionnels	25 866	25 066
TOTAL	183 926	179 245

Ventilation géographique des encours risque de crédit du Groupe au 31 décembre 2011 (toutes clientèles confondues)

Engagements bilan (soit 559 Md EUR d'EAD)

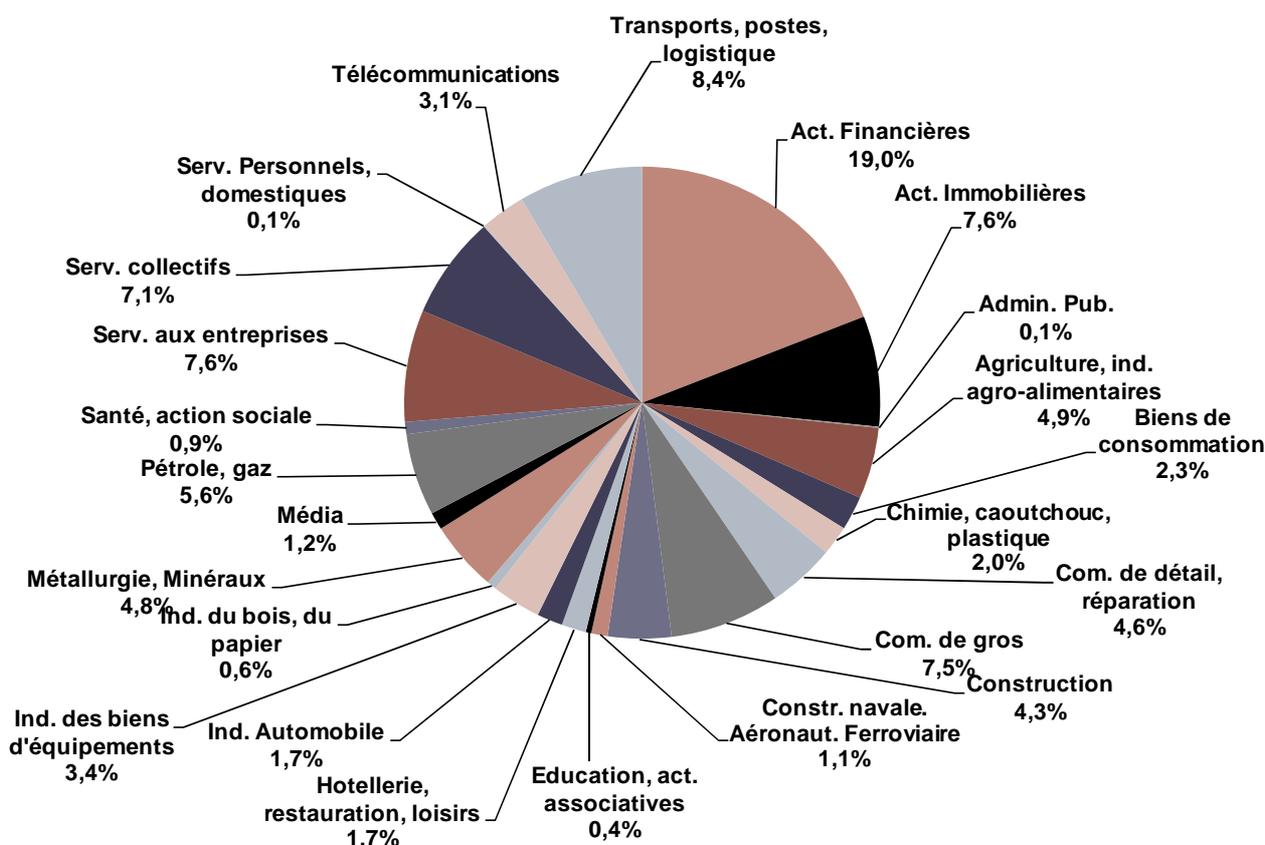


Engagements bilan et hors-bilan (soit 743 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2011, 85% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (26% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

Ventilation sectorielle des encours Corporate du Groupe au 31 décembre 2011 (portefeuille bâlois entreprises, soit 302 Md EUR d'EAD (Exposure At Default))^(*)



(*) EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille Corporate (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille Corporate s'élève à 302 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Corporate représentent 5% de ce portefeuille.

• 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

	31.12.2011			31.12.2010 *		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
<i>(En Md EUR)</i>						
Impayés de moins de 91 jours	6,62	0,04	90,20%	6,6	0,16	92,20%
<i>dont impayés de moins de 31 jours</i>	4,36	0,04	60%	3,88	0,15	55%
Impayés entre 91 et 180 jours	0,36	0,03	5,30%	0,31	-	4,60%
Impayés de plus de 180 jours	0,26	0,07	4,50%	0,23	-	3,20%
TOTAL	7,24	0,14		7,14	0,16	

* Montants ajustés par rapport aux états financiers au 31 décembre 2010.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.4.4. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et non dépréciés

Les sûretés relatives aux encours dépréciés et non dépréciés se présentent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2011		31.12.2010 *	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés sans impayés	82 104	56 269	79 516	57 376
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 398	1 014	1 533	1 005
Sûretés relatives aux encours dépréciés	2 305	2 405	2 119	1 946

* Montants ajustés par rapport aux états financiers au 31 décembre 2010.

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) alloués dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.5. Dépréciations

• 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

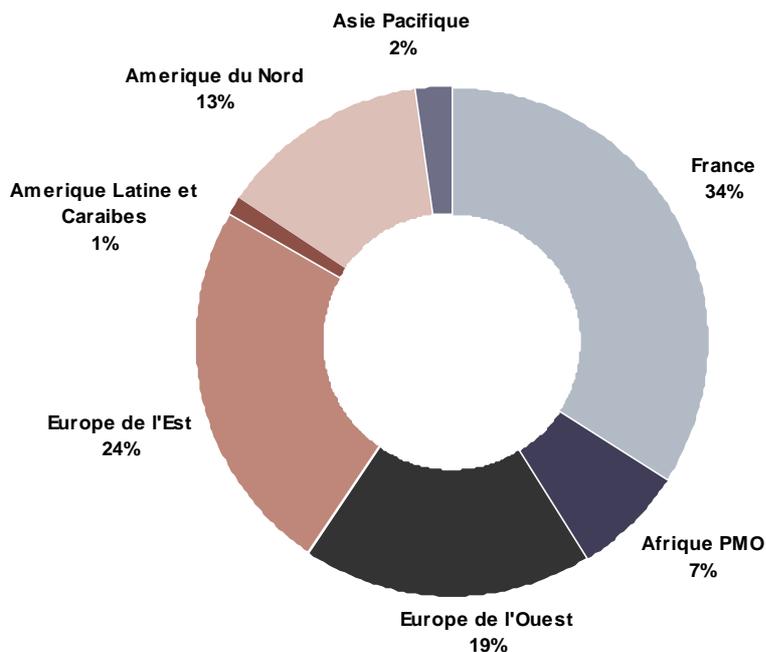
- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers ⁽¹⁾.

(1) Voir Note 25 « Expositions au risque souverain ».

Au 31 décembre 2011, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 27,9 Md EUR (contre 26,7 Md EUR au 31 décembre 2010), dont 3,8Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :

Ventilation géographique des encours individuellement dépréciés sur prêts et créances au 31.12.2011



Au 31 décembre 2010, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 34% en France, 25% en Europe Centrale et Orientale, 17% en Europe de l'Ouest, 16% en Amérique du Nord, 6% en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 1% en Asie Pacifique et 1% en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2011, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 15,6 Md EUR dont 2,1 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2011 ; il s'élevait à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2010.

• 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	14 200	3 115	(1 903)	184	15 596
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	1 244	47	-	-	1 291
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	661	735	(240)	(171)	985
Autres dépréciations	194	70	(36)	(5)	223
Total	16 299	3 967	(2 179)	8	18 095

■ 3. Les risques de marché

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. Organisation de la gestion des risques de marché

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce Département est en charge :

- du suivi permanent et quotidien, indépendamment des salles de marchés, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

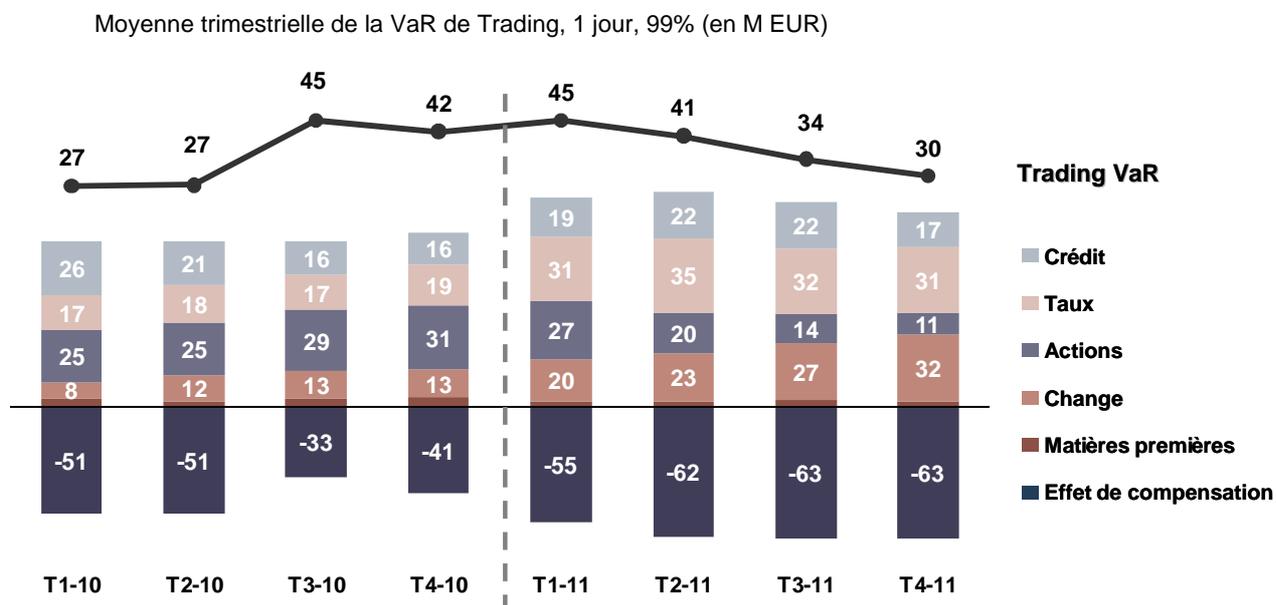
3.2. Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Les indicateurs suivants ont été mis en place au titre de la CRD3 : VaR stressée, IRC (Incremental Risk Charge) et CRM (Comprehensive Risk Measure), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de rating et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

Ventilation par facteur de risque de la valeur de *trading* – évolution 2010-2011 de la moyenne trimestrielle (en M EUR)



• 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2011 s'établit à 37 M EUR contre une moyenne annuelle de 35 M EUR en 2010.

Au-delà de cette stabilité en moyenne à un niveau faible, la tendance est une baisse continue de la VaR durant 2011. Après une légère hausse en début d'année dans un environnement de marché porteur, des positions volontairement défensives ont été prises au cours des crises pays du mois de mars (Bassin Méditerranéen et Japon) ; par la suite, les positions ont été maintenues à un niveau réduit, compte tenu de l'aggravation de la crise grecque et des incertitudes qui en découlent. Les positions défensives ont été renforcées lors et depuis la crise du mois d'août, se traduisant par une VaR en baisse malgré l'intégration de la plus forte volatilité observée sur la période dans les *scenarii* retenus pour la VaR.

• 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99% ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

• 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par l'autorité de supervision, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle, la modification éventuelle de cette fenêtre nécessitant au préalable l'approbation du régulateur.

• 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « Généralisé »),

décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

• 3.2.5. Les **stress tests** historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

• 3.2.6. Les **stress tests** théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

▪ 4. Les risques structurels de taux et de change

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département du suivi des risques ALM exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- **Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :**
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- **Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**
 - de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
 - de la définition des indicateurs de pilotage et les *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des Pôles et des entités ;
 - d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
 - d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.
- **Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**
 - de la définition des principes de gestion ALM (*Asset and Liability Management*) au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
 - de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
 - de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
 - du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe ;
 - du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la Filière risques du Groupe au sens du CRBF 97-02.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels. A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

• 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La

limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR. Elle représente un montant égal à 2,4% des fonds propres prudentiels.

• 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2011, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,4% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2011, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à -84 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -116 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2011. Ces entités représentent 85% des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
40	(231)	75	(116)

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achats de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2011, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations des taux de change (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. La couverture des risques de taux de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(En millions d'euros)</i>					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	345	180	719	78	1 322
Transaction future hautement probable	43	603	1 177	367	2 190
Autres (change ...)	81	116	695	-	892
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	469	899	2 591	445	4 404

31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(En millions d'euros)</i>					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	1 958	401	1 409	621	4 389
Transaction future hautement probable	29	45	61	76	211
Autres (change ...)	-	66	294	-	360
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	1 987	512	1 764	697	4 960

- Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. Réorganisation des fonctions de gestion du risque de liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- Le Département de gestion du bilan et du financement, chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ; il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière du Groupe ainsi que les fonctions d'exécution des opérations de financement.
- Le Département de suivi des risques ALM, chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier du contrôle des modèles et du suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes métiers et entités du Groupe. Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

Plusieurs départements de la Direction des risques contribuent en outre, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le Cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. Adaptation de l'architecture du dispositif de pilotage de la liquidité à la réglementation Bâle III

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont coordonnées par deux grandes instances :

- **Le Comité de Bâle** a préconisé en décembre 2009 la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre 2010 le texte définitif précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de 1 mois et un an, dans des conditions de stress intenses. Ces deux ratios s'articulent de la manière suivante :
 - . à un mois, le **Liquidity Coverage Ratio** (LCR), a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un stress sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique ;

- . à un an, le **Net Stable Funding Ratio** (NSFR), a pour objectif de promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- . pour le **LCR** : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2015 ;
- . pour le **NSFR**, observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Le Comité de Bâle poursuit par ailleurs ses réflexions autour des institutions dites « systémiques » ainsi que sur les modalités envisagées de redressement et de résolution de crises bancaires.

- **La Commission Européenne** transposera les accords de Bâle III dans le cadre de la CRD4 (*Capital Regulatory Directive*) en restant proche des orientations définies par le texte de Bâle. Elle a publié un projet de texte le 20 juillet 2011 qui préconise :
 - . une obligation de reporting, par entité juridique à partir du 1er janvier 2013, des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, pendant la période d'observation propre à l'Union européenne ;
 - . un rôle central pour le superviseur européen (*EBA –European Banking Authority*) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d'observation ;
 - . le respect du LCR à un niveau minimal de 100%, requis au plus tôt le 1er janvier 2015.
 A l'issue de la période d'observation sur la base des recommandations de l'EBA, la Commission Européenne se réserve le droit de modifier la définition des ratios par acte délégué.

La procédure législative de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aura lieu courant 2012. A l'issue de ce vote le Règlement qui définit les ratios de liquidité, liés à la CRD4, s'imposera en l'état dès sa publication. Pour sa part la CRD4 sera transposée dans les droits nationaux de chacun des États avant son entrée en vigueur

Le Groupe Société Générale a travaillé activement durant l'année 2011 à transposer le texte de Bâle en norme bancaire pour application au sein du Groupe en terme de normes et de pilotage. Un corpus de procédures et d'encadrement a ainsi été défini. Il s'applique à chacun des Pôles du Groupe et prend en compte leurs spécificités en terme d'activité.

- Sur cette base les Pôles sont désormais en mesure de calculer les ratios de liquidité Bale III pour leurs activités respectives et à en effectuer un reporting qui sera progressivement automatisé à partir du 1^{er} trimestre 2012 ;
- Au-delà des « *Quantitative Impact Studies* » semestrielles menées par le Comité de Bâle, le Groupe effectuera dès le début 2012 des reportings trimestriels, sur la base d'un outil centralisé et mutualisé permettant d'assurer la cohérence des métriques et leur correcte application à travers le Groupe ;
- Des cibles ont été fixées sur les principaux ratios de liquidité Bâle III qui s'appliqueront dès 2012 à chacun des Pôles du Groupe afin de faire converger les métiers en prévision des contraintes réglementaires de 2015 sur le LCR.

Le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité du Groupe a donc été adapté en profondeur pour tenir compte de ces évolutions et trouvera sa finalisation, en particulier sur le plan de l'outil informatique centralisé, courant 2012.

5.3. Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définies au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement, sur laquelle il exerce une autorité fonctionnelle.

- **Le Conseil d'administration du Groupe :**
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures ;
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité ;
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« *horizon de survie* ») ;
 - suit le respect des principales limites de liquidité.

- **La Direction générale :**
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe ;
 - fixe les limites de liquidité par Pôle ;
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par Pôle ;
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de Pôle.

- **Le Comité financier, réuni au moins trimestriellement sous la présidence du PDG ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et Pôles a pour rôle :**
 - préparer les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites ;
 - veiller à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque ;
 - examiner et valider les mesures proposées par les départements de Gestion du bilan et financement et de Suivi des risques ALM ;
 - contrôler l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

- **Le Département de gestion du bilan et de financement dépendant de la Direction financière du Groupe :**
 - définit, revoit et adapte de manière périodique le dispositif de gestion de liquidité : indicateurs, *stress tests*, etc.
 - propose et calibre des niveaux de limites de risque de liquidité au niveau Groupe, Pôles et de certaines entités et soumet ses propositions au Comité financier ;
 - revoit et valide les limites allouées par les Pôles aux entités, en cohérence avec les limites notifiées aux Pôles ;
 - coordonne les plans d'action correctrices pour faire face aux dépassements de limites par des entités du Groupe ;
 - supervise la chaîne de reporting et la validation du processus de calcul des positions de liquidité pour le Groupe ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque ;
 - valide les *scenarii* de crise de liquidité ;
 - définit les programmes de financement du Groupe ;
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.

- **La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement dans le cadre des orientations fixées par le Département Gestion du Bilan et Financement** du Groupe est responsable de lever et de coordonner la levée de la liquidité à court terme (maturités inférieures à 18 mois) au sein du Groupe, y compris celle effectuée par les trésoreries locales (New York, Tokyo, ...).

- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

5.4. Objectif du Groupe

La liquidité constituant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion centralisée du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché : accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;
- un encadrement, une mesure et un suivi des impasses de liquidité des métiers en scénario de référence et en scénario de stress, de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement externe du Groupe levé sur le marché ainsi que de la contribution des métiers aux ratios réglementaires du Groupe (Ratio Standard ACP, LCR et NSFR) ;
- dans ce contexte, les excédents / déficits de liquidité sont repassés de manière systématique au près de la Trésorerie Groupe sur toutes les maturités. Les métiers doivent de ce fait respecter un principe d'impassé de liquidité nulle ou faible prévenant toute position de transformation. Ceci permet de garantir une gestion saine au niveau des métiers (refinancement en cohérence avec la structure de l'actif). Les impasses sont suivies et encadrées en vision toutes devises et par devise ;
- des *stress-tests* internes sont utilisés pour s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer en période de stress de liquidité, est respecté quel que soit l'environnement de marché ;
- le Plan de Financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émissions ;
- Les besoins de financement nets des Pôles sont encadrés et pilotés de manière dynamique en cohérence avec la capacité de levée de ressources du Groupe. Cet encadrement est complété par un plafond sur la croissance des besoins bruts de financement de chaque Pôle, afin d'encadrer la taille du bilan et de faciliter la convergence vers les exigences réglementaires bâloises futures en matière de LCR et de NSFR.

Le dispositif d'encadrement de ces indicateurs a commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe. Il fait l'objet d'une période d'observation jusqu'à fin 2012 afin de permettre un ajustement progressif des limites et établir des cibles par Pôle sur la période 2012-2014.

5.5. Mesure et suivi de la liquidité

Tout au long de l'année 2011, le Groupe a investi dans la mise en place d'un outil mutualisé et centralisé du suivi de la liquidité. Cet outil permettra à partir de début 2012 de disposer de reportings sur les périmètres Groupe, Pôle, métier et entité suivant les principaux axes de liquidité suivis : LCR, NSFR, Impasses Statiques, refinancement etc.

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose en 2011 sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. A partir de 2012, les *reportings* seront tous issus de l'outil mutualisé et centralisé permettant d'utiliser des métriques comparables quel que soit le périmètre observé : Groupe, Pôle, métier, entité...Le principe retenu conduit à

décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 32.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de call pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions). Pour mémoire, l'objectif fixé aux Pôles est une impasse de liquidité faible, voire nulle. Cet objectif est suivi par les Pôles et par la Direction financière du Groupe et fera l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux dépassements éventuels observés.

- un suivi mensuel des financements internes effectivement utilisés par les Pôles et du respect des limites correspondantes définies dans le cadre du budget. Cet objectif est suivi par les Pôles et par la Direction financière du Groupe et fait l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux développements éventuels observés.

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dettes, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

Dans un contexte de marché difficile, le Groupe a refinancé en 2011 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, non seulement grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « benchmarks » tant subordonnés que seniors) mais aussi grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :
 - les principaux programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale. En outre la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative ;
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur.

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles.

Sous la supervision du Responsable de la gestion de bilan, le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Les actifs éligibles du groupe sont constitués :

- d'un portefeuille de titres souverains des meilleures catégories de *rating*, géré de façon centralisée, refinancé à moyen et long terme et dédié à faire face à une crise de liquidité particulièrement sévère ;
- des titres répondant aux critères d'éligibilité en banque centrale, recensés quotidiennement, et à la disposition de la Trésorerie du Groupe ;
- du pool de liquidité reconnu par les banques centrales, constitué à partir des créances mises en garantie au travers de leurs système de gestion du collatéral ;
- des titres localisés dans les implantations du groupe et éligibles auprès de leurs banques centrales locales.
- De plus, sont recensés les titres de marché pouvant, au travers d'opérations de cession ou de mise en pension, générer dans un délai court et dans des conditions de marché stressées de la liquidité supplémentaire.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2011, Société Générale a systématiquement enregistré un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

■ 6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. Information qualitative

- Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base semestrielle.

- Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35% des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15% de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de rating des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5). Le risque de migration de rating et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« Incremental Risk Charges », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« Comprehensive Risk Measurement », spécifique au portefeuille de trading de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive européenne (CRD III) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Au cours de l'année 2011, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n° 2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

La Directive européenne (CRD IV), donnant force réglementaire à la réforme Bâle 3, devrait entrer en vigueur à compter du 1 janvier 2013, après son adoption par le parlement européen. Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous de ces nouvelles exigences réglementaires, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9% à fin 2013.

En outre, il est envisagé, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du 8 décembre 2011 de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA), d'exiger de Société Générale, en application de l'article L. 511-41-3 du Code monétaire et financier, de détenir des fonds propres d'un montant supérieur au minimum réglementaire sur la base d'un ratio Core Tier 1, calculé selon la méthodologie figurant dans cette recommandation, de 9% à compter du 30 juin 2012 au plus tard. Société Générale remplit d'ores et déjà cette exigence au 31 décembre 2011, avec un ratio Core Tier 1, calculé selon la méthodologie EBA, de 9,0% à cette date.

6.2. Données quantitatives

A fin 2011, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 428 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle 2 (En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres comptables part du Groupe	47 067	46 421
Estimation des dividendes prévisionnels	(184)	(1 484)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 045	4 554
Estimation des dividendes prévisionnels relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle	(180)	(242)
Déductions prudentielles	(10 567)	(10 383)
Total des fonds propres de base	40 181	38 866
Déductions Bâle 2	(2 717)	(3 503)
Total des fonds propres Tier 1	37 464	35 363
Fonds propres complémentaires	10 742	12 491
Autres déductions	(6 778)	(7 348)
Total des fonds propres prudentiels	41 428	40 506

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	2 684	2 525
Banques centrales	41 279	11 556
Total	43 963	14 081

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement utilisant des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation principalement utilisant des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction *								
Obligations et autres instruments de dettes *	36 609	8 185	3 486	48 280	57 244	8 555	7 209	73 008
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	34 361	2 691	279	37 331	73 577	7 837	24	81 438
Autres actifs financiers	52	61 571	312	61 935	1	73 982	249	74 232
Sous-total portefeuille de transaction *	71 022	72 447	4 077	147 546	130 822	90 374	7 482	228 678
<i>dont titres prêtés</i>				13 602				12 114
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat *								
Obligations et autres instruments de dettes *	6 582	514	25	7 121	7 234	567	22	7 823
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 899	1 737	120	12 756	13 610	1 973	118	15 701
Autres actifs financiers	-	12 908	330	13 238	-	11 961	240	12 201
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	99	-	99	-	-	-	-
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat *	17 481	15 258	475	33 214	20 844	14 501	380	35 725
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt	15	146 662	912	147 589	22	105 417	1 569	107 008
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				107 683				78 459
FRA				899				537
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				7				1
Options de gré à gré				30 174				19 697
Caps, floors, collars				8 826				8 314
Instruments de change	425	30 340	129	30 894	201	27 116	123	27 440
<i>Instruments fermes</i>				24 438				21 967
<i>Instruments conditionnels</i>				6 456				5 473
Instruments sur actions et indices	103	23 365	1 671	25 139	416	19 697	1 249	21 362
<i>Instruments fermes</i>				1 858				961
<i>Instruments conditionnels</i>				23 281				20 401
Instruments sur matières premières	385	7 485	153	8 023	318	10 815	366	11 499
<i>Instruments fermes-Futures</i>				6 351				9 298
<i>Instruments conditionnels</i>				1 672				2 201
Dérivés de crédit *	-	27 271	2 409	29 680	-	21 226	1 782	23 008
Autres instruments financiers à terme	216	13	180	409	146	44	250	440
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				147				130
<i>Instruments de gré à gré</i>				262				310
Sous-total dérivés de transaction *	1 144	235 136	5 454	241 734	1 103	184 315	5 339	190 757
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat *	89 647	322 841	10 006	422 494	152 769	289 190	13 201	455 160

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 6 (suite)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par les prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽³⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽³⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽³⁾	Total	Valorisation par les prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽³⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽³⁾	Valorisation principalement des données non observables de marché (N3) ⁽³⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	9 079	13 849	22 928	-	11 019	16 341	27 360
Dettes sur titres empruntés *	4 777	35 130	-	39 907	5 928	48 359	33	54 320
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	6 271	146	91	6 508	5 448	311	-	5 759
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 348	69	1	2 418	2 259	92	-	2 351
Autres passifs financiers	-	65 757	768	66 525	-	60 830	480	61 310
Sous-total portefeuille de transaction * ⁽³⁾	13 396	110 181	14 709	138 286	13 635	120 611	16 854	151 100
Instruments de taux d'intérêt	75	140 809	2 544	143 428	7	105 186	2 076	107 269
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				101 887				78 035
FRA				856				548
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				21				23
Options de gré à gré				30 390				19 008
Caps, floors, collars				10 274				9 655
Instruments de change	283	30 155	92	30 530	187	27 423	134	27 744
<i>Instruments fermes</i>				24 266				22 449
<i>Instruments conditionnels</i>				6 264				5 295
Instruments sur actions et indices	83	25 956	1 162	27 201	157	24 090	1 172	25 419
<i>Instruments fermes</i>				1 924				1 402
<i>Instruments conditionnels</i>				25 277				24 017
Instruments sur matières premières	422	8 350	262	9 034	391	11 087	449	11 927
<i>Instruments fermes-Futures</i>				7 098				9 757
<i>Instruments conditionnels</i>				1 936				2 170
Dérivés de crédit	-	26 878	1 308	28 186	-	19 602	1 346	20 948
Autres instruments financiers à terme	157	860	1	1 018	99	1 781	1	1 881
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				97				101
<i>Instruments de gré à gré</i>				921				1 780
Sous-total dérivés de transaction	1 020	233 008	5 369	239 397	841	189 169	5 178	195 188
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ^{(3) (4)}	307	16 669	588	17 564	460	11 491	724	12 675
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat *	14 723	359 858	20 666	395 247	14 936	321 271	22 756	358 963

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(3) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2011			31.12.2010		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(En M EUR)</i>						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ^{(4) (5)}	17 564	17 806	(242)	12 676	13 674	(998)

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 1 176 M EUR au 31 décembre 2011.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Note 6 (suite)

Mouvements sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁶⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat *
	Obligations et autres instruments de dettes *	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit *	Autres instruments financiers à terme	
(En M EUR)													
Solde au 1^{er} janvier 2011 *	7 209	24	249	22	118	240	1 569	123	1 249	366	1 782	250	13 201
Acquisitions	782	358	22	3	20	101	366	10	198	33	175	-	2 068
Cessions / Remboursements	(3 141)	(94)	-	-	(19)	(19)	(585)	(5)	(131)	(61)	(315)	-	(4 370)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁶⁾	(93)	-	-	-	-	-	(570)	(9)	(293)	-	(75)	-	(1 040)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁶⁾	(1 274)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 274)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁶⁾	6	-	4	-	-	-	35	-	-	-	114	-	159
Transfert depuis Niveau 1 ⁽⁶⁾	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	(66)	(9)	29	-	1	5	91	5	356	(186)	395	(71)	550
Différences de change	63	-	8	-	-	3	6	5	23	1	69	1	179
Variations de périmètre et autres	(4)	-	-	-	-	-	-	-	269	-	264	-	529
Solde au 31 décembre 2011	3 486	279	312	25	120	330	912	129	1 671	153	2 409	180	10 006

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

Mouvements sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁶⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde au 1^{er} janvier 2011	16 341	33	-	480	2 076	134	1 172	449	1 346	1	724	22 756
Emissions	3 418	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	3 433
Rachats / reventes	(800)	(9)	-	284	(19)	(7)	16	(37)	(128)	-	(48)	(748)
Remboursements	(3 385)	-	-	(3)	(2)	-	(23)	-	-	-	-	(3 413)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁶⁾	(2 647)	-	-	(9)	(205)	(3)	(291)	-	(121)	-	(5)	(3 281)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁶⁾	173	-	-	3	122	7	-	-	83	-	-	388
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	(526)	(24)	92	(1)	544	(42)	(13)	(160)	132	-	(89)	(87)
Différences de change	129	-	-	14	28	3	17	1	27	-	6	225
Variations de périmètre et autres	1 146	-	-	-	-	-	269	9	(31)	-	-	1 393
Solde au 31 décembre 2011	13 849	-	92	768	2 544	92	1 162	262	1 308	1	588	20 666

(6) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(7) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

(En M EUR)	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	11 640	11 881	7 408	8 623
FRA (Forward Rate Agreement)	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marchés organisés	-	-	-	-
Options de gré à gré	-	-	42	-
Caps, floors, collars	151	-	111	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	219	39	203	36
Change à terme	-	-	-	1
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	-	1	5	3
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	522	467	318	333
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	19	162	16	209
Change à terme	29	106	2	50
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	31	248	57	12
Total	12 611	12 904	8 162	9 267

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes *	93 919	19 302	685	113 906	78 457	12 807	556	91 820
dont dépréciation				(946)				(656)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	6 608	1 159	330	8 097	7 171	589	264	8 024
dont perte de valeur				(1 905)				(2 193)
Sous-total activité courante *	100 527	20 461	1 015	122 003	85 628	13 396	820	99 844
Titres actions détenus à long terme	551	707	1 477	2 735	1 040	611	2 341	3 992
dont perte de valeur				(628)				(726)
Total des actifs financiers disponibles à la vente *	101 078	21 168	2 492	124 738	86 668	14 007	3 161	103 836
dont titres prêtés				-				114

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Solde au 1^{er} janvier	103 836	90 433
Acquisitions	114 637	95 492
Cessions / remboursements ⁽³⁾	(88 050)	(83 030)
Reclassements et variations de périmètre	(5 591)	327
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres ⁽⁴⁾	(41)	(1 005)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(301)	(225)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(945)</i>	<i>(260)</i>
reprise	472	43
autres	172	(8)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(308)	(218)
Variation des créances rattachées	212	249
Différences de change	344	1 813
Solde au 31 décembre	124 738	103 836

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(4) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 29 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes à la provision pour participation aux bénéfices différée.

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation est de Niveau 3 ⁽⁵⁾ (basée sur des paramètres non observables)

	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
<i>(En M EUR)</i>				
Solde au 1^{er} janvier 2011	556	264	2 341	3 161
Acquisitions	347	87	701	1 135
Cessions / remboursements	(1 160)	(11)	(1 073)	(2 244)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁵⁾	(18)	-	-	(18)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁵⁾	(62)	-	-	(62)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁵⁾	40	-	-	40
Transfert depuis Niveau 1 ⁽⁵⁾	1 855	-	-	1 855
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	34	(4)	(3)	27
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(782)	-	-	(782)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(782)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(782)</i>
reprise	-	-	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	(8)	(14)	(22)
Variation des créances rattachées	(15)	-	-	(15)
Différences de change	(2)	-	(62)	(64)
Variations de périmètre et autres	(108)	2	(413)	(519)
Solde au 31 décembre 2011	685	330	1 477	2 492

(5) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	15 401	15 320
Prêts et comptes au jour le jour et autres	1 556	4 402
Valeurs reçues en pension au jour le jour	6	4
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	19 460	21 635
Prêts subordonnés et participatifs	715	570
Valeurs reçues en pension à terme	245	324
Créances rattachées	173	213
Total brut	37 556	42 468
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(124)	(141)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	(10)
Réévaluation des éléments couverts	49	74
Total net	37 481	42 391
Titres reçus en pension livrée	48 959	27 877
Total	86 440	70 268
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	87 270	70 372

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 199 M EUR contre 327 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 384	9 156
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾		
Crédits de trésorerie	100 940	106 925
Crédits à l'exportation	11 450	10 642
Crédits à l'équipement	63 099	62 815
Crédits à l'habitat	104 528	99 305
Autres crédits	57 948	67 723
Sous-total	337 965	347 410
Comptes ordinaires débiteurs	16 848	14 901
Créances rattachées	1 507	1 417
Total brut	367 704	372 884
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 824)	(13 496)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 287)	(1 227)
Réévaluation des éléments couverts	539	765
Total net	352 132	358 926
Valeurs reçues en pension	1 067	59
Titres reçus en pension livrée	14 318	12 913
Total des prêts et créances sur la clientèle	367 517	371 898
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	365 695	378 068

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 26 038 M EUR contre 24 868 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 11

Portefeuilles reclassés

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2011.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2011 ⁽¹⁾	Valeur comptable au 31.12.2011 ⁽¹⁾	Juste valeur au 31.12.2010	Valeur comptable au 31.12.2010	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	241	241	567	568	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 014	4 602	4 795	4 754	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	6 161	7 580	17 415	17 965	21 293
Total	10 416	12 423	22 777	23 287	28 607

(1) Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2011 : respectivement 1 817 M EUR et 9 416 M EUR.

	AU 31.12.2011
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(24)
enregistré en Produit net bancaire	1 246
enregistré en Coût net du risque	(359)

	AU 31.12.2011	AU 31.12.2010
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés ⁽²⁾	(550)	(51)
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés ⁽²⁾	(752)	1 135

Les taux d'intérêts effectifs au 31 décembre 2011 des actifs reclassés sont compris entre 0,84% et 5,9%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 13 843 M EUR.

(2) Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 533 M EUR en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et de 25 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Location financement immobilier	8 295	7 983
Location financement mobilier	21 615	21 632
Créances rattachées	67	70
Total brut ⁽¹⁾	29 977	29 685
Dépréciation sur créances individualisées	(648)	(563)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(4)	(7)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	29 325	29 115
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 731	29 333

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 672 M EUR contre 1 540 M EUR au 31 décembre 2010.

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Montant des investissements bruts	33 593	32 991
à moins d'un an	8 542	8 261
de un à cinq ans	17 445	17 306
à plus de cinq ans	7 606	7 424
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 298	28 090
à moins d'un an	7 646	7 412
de un à cinq ans	14 460	14 482
à plus de cinq ans	6 192	6 196
Produits financiers non acquis	3 616	3 306
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 679	1 595

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Obligations et autres instruments de dettes	1 492	1 887
Dépréciation	(39)	(5)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 453	1 882
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 421	1 902

Note 14

Actifs et passifs d'impôts

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Créances d'impôts exigibles	648	578
Actifs d'impôts différés	4 582	4 867
<i>dont sur éléments du bilan</i>	4 056	4 632
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	526	235
Total	5 230	5 445

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes d'impôts exigibles	756	813
Passifs d'impôts différés	439	530
<i>dont sur éléments du bilan</i>	396	500
<i>dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents</i>	43	30
Total	1 195	1 343

Au 31 décembre 2011, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, le délai maximal de recouvrement des actifs d'impôts différés s'établit à 10 ans.

Note 15

Autres actifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	35 224	26 186
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 314	2 073
Charges payées ou comptabilisées d'avance	746	845
Autres débiteurs divers	17 699	14 626
Total brut	55 983	43 730
Dépréciation	(255)	(224)
Total net	55 728	43 506

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs	429	64
Immobilisations et écarts d'acquisition	6	7
Actifs financiers	85	51
Créances	178	1
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>40</i>	<i>1</i>
<i> créances sur la clientèle</i>	<i>138</i>	<i>-</i>
<i> autres</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres actifs	160	5
Passifs	287	6
Provisions	-	-
Dettes	236	-
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>152</i>	<i>-</i>
<i> dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i> autres</i>	<i>84</i>	<i>-</i>
Autres passifs	51	6

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2011	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Dotations aux amortissements de l'année 2011	Dépréciations de l'année 2011	Reprises d'amortissements de l'année 2011	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 494	118	(9)	(3)	1 600	(1 148)	(154)	3	7	47	355	346
Immobilisations générées en interne	1 234	23	(7)	162	1 412	(788)	(195)	(2)	7	6	440	446
Immobilisations en cours	289	318	(1)	(213)	393	-	-	-	-	-	393	289
Autres	690	6	(2)	77	771	(247)	(38)	(3)	1	7	491	443
Sous-total	3 707	465	(19)	23	4 176	(2 183)	(387)	(2)	15	60	1 679	1 524
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 476	79	(35)	51	4 571	(1 346)	(139)	(3)	13	11	3 107	3 130
Immobilisations en cours	856	259	-	(254)	861	-	-	-	-	-	861	856
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	12 188	4 969	(3 822)	97	13 432	(3 895)	(2 168)	20	2 064	(23)	9 430	8 293
Autres	5 286	298	(152)	(257)	5 175	(3 726)	(411)	(5)	77	303	1 413	1 560
Sous-total	22 806	5 605	(4 009)	(363)	24 039	(8 967)	(2 718)	12	2 154	291	14 811	13 839
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	560	3	(268)	100	395	(143)	(26)	-	85	(66)	245	417
Immobilisations en cours	32	70	-	-	102	-	-	-	-	-	102	32
Sous-total	592	73	(268)	100	497	(143)	(26)	-	85	(66)	347	449
Total immobilisations corporelles et incorporelles	27 105	6 143	(4 296)	(240)	28 712	(11 293)	(3 131)	10	2 254	285	16 837	15 812

Location simple

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 421	2 031
de un à cinq ans	5 238	3 957
à plus de cinq ans	21	22
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 680	6 010

Note 18

Écarts d'acquisition par pôles et sous-pôles

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs et Courtage

(En M EUR)	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Services Financiers Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et courtage	Total Groupe
Valeur brute au 31.12.2010	805	3 552	1 382	104	646	355	974	7 818
Acquisitions et autres augmentations (Cf. Note 2)	2	30		3		10	2	47
Cessions et autres diminutions	(58)		(47)	(58)	(4)			(167)
Différence de change	1	(71)	(44)	1	20	9	4	(80)
Valeur brute au 31.12.2011	750	3 511	1 291	50	662	374	980	7 618
Dépréciations au 31.12.2010		(344)	(43)					(387)
Pertes de valeur			(200)				(65)	(265)
Différence de change et autres variations		7						7
Dépréciations au 31.12.2011		(337)	(243)				(65)	(645)
Valeur nette au 31.12.2010	805	3 208	1 339	104	646	355	974	7 431
Valeur nette au 31.12.2011	750	3 174	1 048	50	662	374	915	6 973

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 14 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. En 2011, l'UGT Services aux investisseurs et Courtage a été scindée en deux nouvelles UGT.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « *Capital Asset Pricing Model* ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2011, aucun de ces tests de sensibilité n'a conduit à ce que la valeur comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable. Ainsi, une variation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 3,2% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'UGT.

Au 31 décembre 2011, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

UGT	Pôle/Sous-Pôle	31.12.2011		
		Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Dépréciations	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
Crédit du Nord	Réseaux France	511		511
Réseaux Société Générale	Réseaux France	239		239
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 960	(65)	1 895
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 103	(272)	831
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	448		448
Services Financiers Assurances	Services Financiers Spécialisés et Assurances	10		10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers Spécialisés et Assurances	705	(243)	462
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Spécialisés et Assurances	399		399
Services Financiers Location automobile	Services Financiers Spécialisés et Assurances	177		177
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	50		50
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	662		662
Banque Privée	Banque Privée	374		374
Services Titres aux Investisseurs *	Services aux Investisseurs et Courtage	532		532
Courtage *	Services aux Investisseurs et Courtage	448	(65)	383

* L'UGT Services aux Investisseurs et Courtage a été scindée en deux UGT distinctes, l'UGT Services Titres aux Investisseurs et l'UGT Courtage.

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	7 793	7 986
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	7 123	8 784
Sous-total	14 916	16 770
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	73 613	44 564
Valeurs données en pension à terme	143	166
Sous-total	73 756	44 730
Dettes rattachées	235	128
Réévaluation des éléments couverts	148	86
Titres donnés en pension	22 219	15 597
Total	111 274	77 311
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	110 270	77 018

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	48 648	44 311
A terme	18 324	17 984
Sous-total	66 972	62 295
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	52 317	50 206
Particuliers	43 924	44 610
Clientèle financière	24 229	38 509
Autres ⁽¹⁾	15 591	16 169
Sous-total	136 061	149 494
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	38 358	45 610
Particuliers	18 804	19 283
Clientèle financière	20 419	23 501
Autres ⁽¹⁾	6 730	9 098
Sous-total	84 311	97 492
Dettes rattachées	1 307	1 014
Réévaluation des éléments couverts	277	102
Total dépôts clientèle	288 928	310 397
Valeurs données en pension à la clientèle	188	239
Titres donnés en pension à la clientèle	51 056	26 811
Total	340 172	337 447
Juste valeur des dettes envers la clientèle	340 417	337 694

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

Note 21

Dettes représentées par un titre

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	1 853	2 139
Emprunts obligataires	14 026	9 939
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	89 846	128 013
Dettes rattachées	1 001	748
Sous-total	106 726	140 839
Réévaluation des éléments couverts	1 857	546
Total	108 583	141 385
Dont montant des dettes à taux variable	39 683	35 351
Juste valeur des dettes représentées par un titre	109 899	141 672

Note 22

Autres passifs

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	32 000	28 314
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 753	2 302
Autres opérations sur titres	27	28
Charges à payer sur engagements sociaux	2 605	2 932
Produits constatés d'avance	1 716	1 600
Autres créditeurs divers	20 424	19 827
Total	59 525	55 003

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement (PEL)	13 253	12 665
ancienneté de moins de 4 ans	3 960	3 001
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 422	5 193
ancienneté de plus de 10 ans	4 871	4 471
Comptes épargne-logement (CEL)	1 951	2 054
Total	15 204	14 719

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
ancienneté de moins de 4 ans	247	320
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	78	85
ancienneté de plus de 10 ans	28	18
Total	353	423

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement	144	2	(28)	118
ancienneté de moins de 4 ans	15	-	(10)	5
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	46	1	(17)	30
ancienneté de plus de 10 ans	83	1	(1)	83
Comptes épargne-logement	4	-	-	4
Total	148	2	(28)	122

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2011, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,80% des encours totaux au 31 décembre 2011.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

1. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Etablissements de crédit	141	31	(22)	9	(9)	(17)	124
Crédits à la clientèle	13 496	5 786	(2 851)	2 935	(1 814)	207	14 824
Créances de location financement et assimilées	563	395	(224)	171	(80)	(6)	648
Groupes d'actifs homogènes	1 244	417	(370)	47	-	-	1 291
Actifs disponibles à la vente ^{(1) (2)}	3 575	1 253	(233)	1 020	(915)	(201)	3 479
Autres ⁽¹⁾	427	324	(178)	146	(40)	13	546
Total	19 446	8 206	(3 878)	4 328	(2 858)	(4)	20 912

(1) Dont 805 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie, comprenant une provision pour dépréciation sur titres souverains grecs à hauteur de 783 M EUR (cf note 25).

(2) Dont dotation aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 111 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 36 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2010,
- 75 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2010.

2. Provisions

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	7	(7)	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	226	190	(145)	45	(1)	-	(3)	267
Provisions sur avantages au personnel ⁽³⁾	781	538	(204)	334	-	-	(3)	1 112
Provisions fiscales	411	256	(56)	200	(228)	-	(32)	351
Autres provisions ^{(4) (5)}	608	422	(274)	148	(53)	1	16	720
Total	2 026	1 413	(686)	727	(282)	1	(22)	2 450

(3) Dont dotations pour indemnités de rupture à hauteur de 237 M EUR.

(4) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque pour 72 M EUR.

(5) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 122 M EUR au 31 décembre 2011 pour les Réseaux France (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2011 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

Expositions au risque souverain

1. Activités bancaires

1.1. Montant des expositions européennes significatives

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2011. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	13 605	(87)	27	13 545
République Tchèque	3 009	424	9	3 442
Italie	1 383	894	(1)	2 276
Allemagne	1 964	(377)	(15)	1 572
Roumanie	1 288	10	3	1 301
Espagne	680	283	14	977
Total	21 929	1 147	37	23 113

(1) Les positions nettes correspondent à la différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

1.2. Pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne (UE) et du Fonds Monétaire International

1.2.1. Détail des expositions

Au 31 décembre 2011, l'exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien conjoint de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International (FMI), présentée selon la méthodologie définie par l'ABE est la suivante :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire				CDS - Positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Portefeuille de négociation		
Grèce	6	329	11	77	-	423
Irlande	-	300	-	48	4	352
Portugal	-	210	-	210	(8)	412
Total	6	839	11	335	(4)	1 187

(1) Les positions nettes correspondent à la différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(3) Au cours de l'exercice 2011, les expositions sur titres d'Etat souverain du portefeuille bancaire ont été réduites via le remboursement de titres arrivés à échéance (574 M EUR) ainsi que par des cessions ponctuelles (699 M EUR) pour un montant total de 1 273 M EUR.

La maturité résiduelle moyenne de ces titres d'Etat du portefeuille bancaire est de moins d'un an sur le Portugal, 1 an pour l'Irlande et 3 ans pour la Grèce, 2018 étant la maturité la plus longue .

Exposition sur Geniki

Au 31 décembre 2011, les besoins de refinancement de sa filiale grecque Geniki auprès du Groupe se limitent à 168 M EUR. A cette même date, les encours de prêts à son bilan s'élèvent à 2 624 M EUR et les encours de dépôts à 1 828 M EUR. Geniki a enregistré en 2011 des dotations aux dépréciations pour risque de crédit pour un montant de 476 M EUR (hors dépréciation de titres d'Etat souverain), ce qui porte le taux de couverture de ses risques à 74,5%.

1.2.2. Appréciation des risques

Grèce

A l'issue du sommet du 21 juillet 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro ont adopté un plan d'aide à la Grèce. Celui-ci prévoyait, entre autres mesures, que l'Etat grec mette en place une offre d'échange de ses obligations à laquelle pourront souscrire, sur la base du volontariat, les investisseurs privés (PSI - Private Sector Involvement). L'objectif de cette mesure est de réduire l'endettement de la Grèce et d'allonger la maturité de celui-ci afin de le rendre plus soutenable par son économie. Des négociations entre les différentes parties prenantes se sont alors engagées en vue de la fixation des paramètres de l'offre d'échange.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique et financière de l'Etat grec et en l'absence de conclusion du premier tour de négociations, un deuxième sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone euro s'est tenu le 26 octobre 2011. Si le choix de la mise en place d'une offre d'échange a été confirmé, les objectifs de réduction de l'endettement de la Grèce ont été renforcés avec un objectif affiché de décote à hauteur de 50% du nominal des titres de dettes.

Les négociations relancées sur ces nouvelles bases sont toujours en cours à la date d'arrêt des comptes et n'ont pas permis, à ce stade, de lever les incertitudes sur les conditions précises de l'échange, ne permettant donc par d'établir avec certitude le taux définitif de dépréciation qui devra être supporté par les détenteurs de ces titres.

Ainsi, dans ce contexte particulier caractérisé, à la date d'arrêt des comptes, par l'attente de la finalisation des dispositions du plan d'échange d'une part, et par l'absence de marché actif sur l'essentiel des titres d'Etat grec d'autre part, le Groupe a décidé de valoriser ces titres dans ses comptes au 31 décembre 2011 selon un modèle reposant sur une analyse prudente du risque de crédit de l'Etat grec actualisée avec les données économiques les plus récentes. Ce modèle conduit à une baisse de la valeur nette actualisée des titres existants qui se situe entre 65% et 75%. Par ailleurs, le Groupe s'est assuré de la cohérence de ce modèle avec les hypothèses sur les conditions du PSI en cours de négociation en termes notamment de taux d'intérêt, de maturité et de réduction du nominal.

Enfin, bien que la comparaison soit limitée et peu représentative du fait de l'illiquidité du marché, les prix de marchés observés se situent dans une fourchette proche de celle issue du modèle.

En conséquence, les titres d'Etat grec détenus par le Groupe dans les catégories des Actifs financiers disponibles à la vente et Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base d'un prix décoté de 75% par rapport à leur valeur nominale.

Avant provision pour dépréciation, les titres d'Etat grec détenus par le Groupe, s'élèvent à 1 016 M EUR ⁽⁴⁾ dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente et 45 M EUR ⁽⁴⁾ dans la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La provision pour dépréciation enregistrée dans le coût du risque s'élève à 783 M EUR. Après effet fiscal et prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, l'incidence sur le résultat net part du Groupe s'élève à -552 M EUR. Cette charge est présentée dans le résultat du Hors Pôles.

Pour information, la provision pour dépréciation qui aurait été enregistrée sur la base des rares prix de transaction observés aurait été de 736 M EUR.

(4) Coût amorti avant provision pour dépréciation au 31 décembre 2011.

Note 25 (suite)

Expositions au risque souverain

Autres pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International (Irlande et Portugal) :

Lors du Sommet européen du 9 décembre 2011, les Chefs d'Etat de la zone euro ont réaffirmé "le caractère unique et exceptionnel" des décisions prises le 21 juillet et les 26 et 27 octobre 2011 concernant l'implication du secteur privé dans le programme d'aide à la Grèce. Dans le cas des deux autres pays de la zone euro sous programme UE-FMI (Irlande et Portugal), une participation des créanciers privés à la réduction de l'endettement public est donc clairement exclue par les Autorités européennes.

Les situations de ces deux autres pays ne sont d'ailleurs pas comparables à celle de la Grèce. D'après les revues des programmes menées en décembre dernier par les représentants de la Commission Européenne, du FMI et de la Banque Centrale Européenne (la "Troïka"), les ratios d'endettement public (en pourcentage du PIB) sont estimés pour fin 2011 à 106% en Irlande et 107% au Portugal, contre 162% en Grèce. En outre, toujours selon la "Troïka", les ratios d'endettement public de ces deux pays atteindraient un pic à 118% du PIB en 2013.

Les données de marché font de même apparaître une claire différenciation : fin décembre 2011, les taux d'intérêt sur les obligations d'Etat à 10 ans s'établissaient à 8% en Irlande et 14% au Portugal contre 37% en Grèce. Les notations émises par les agences de notation externes ainsi que les notations internes du Groupe reflètent également ces différences.

Sur ces bases, les expositions sur l'Irlande et le Portugal ne présentent pas de situation de défaut qui justifierait une dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2011.

1.2.3. Montant des pertes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	31.12.2011
Grèce ⁽⁵⁾	(6)
Irlande	(32)
Portugal	(3)
Total	(41)

(5) Les titres d'Etat grec ayant été dépréciés, la moins-value latente sur ces titres figurant en capitaux propres est nulle au 31 décembre 2011. La moins-value latente résiduelle correspond à des titres bénéficiant d'une garantie explicite de l'Etat grec.

1.2.4. Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	Valeur comptable au 31.12.2011	Juste valeur au 31.12.2011
Grèce ⁽⁶⁾	11	13
Irlande	-	-
Portugal	-	-
Total	11	13

(6) La valeur comptable s'entend nette de provision pour dépréciation (cf. 1.2.2.).

2. Activités d'assurance

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'Etat principalement en représentation des contrats d'assurance vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur.

Les expositions des pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International sont présentées ci-dessous :

(En M EUR)	Exposition Brute ⁽⁷⁾	Exposition nette
Grèce	30	1
Irlande	497	27
Portugal	195	13
Total	722	41

(7) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Note 26

Avantages au personnel

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2011 de 611 M EUR (614 M EUR en 2010).

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(En M EUR)	31.12.2011				31.12.2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	400	56	397	853	370	52	296	718
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(121)	-	-	(121)	(132)	-	-	(132)
Solde net du bilan	279	56	397	732	238	52	296	586
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 287	-	95	2 382	2 241	-	98	2 339
Juste valeur des actifs de financement	(1 806)	-	(54)	(1 860)	(1 814)	-	(54)	(1 868)
A - Solde des régimes financés	481	-	41	522	427	-	44	471
B - Valeur actualisée des engagements non financés	327	62	356	745	333	62	252	647
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	51	-	-	51	48	-	-	48
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	479	6	-	485	484	10	-	494
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	(9)	-	-	(9)
C - Total des éléments non encore reconnus	529	6	-	535	522	10	-	532
A + B - C Solde net	279	56	397	732	238	52	296	586

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 148 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 13 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 37% des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 51% des régimes situés en Afrique du Nord.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a 88 plans répartis sur 23 pays.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. En Suisse, le processus d'harmonisation des régimes initié en 2010 s'est terminé en 2011.

2.2. Charges actuarielles des régimes

(En M EUR)	2011				2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services de l'année y compris charges sociales	85	3	195	283	76	2	127	205
Cotisations salariales	(7)	-	-	(7)	(6)	-	-	(6)
Coût financier	109	3	5	117	119	2	6	127
Rendement attendu des actifs des régimes	(97)	-	(3)	(100)	(93)	-	(3)	(96)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	7	-	2	9	(1)	-	-	(1)
Écarts actuariels	29	3	(3)	29	36	-	15	51
Effet des liquidations / réductions de services futurs	1	(4)	(1)	(4)	(1)	5	-	4
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-	-	-	1	-	-	1
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	127	5	195	327	131	9	145	285

2.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	2 574	62	2 636	2 304	46	2 350
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	85	3	88	76	2	78
Coût financier	109	3	112	119	2	121
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(44)	(1)	(45)	153	9	162
Conversion en devises	35	-	35	58	-	58
Prestations servies	(135)	(5)	(140)	(135)	(2)	(137)
Coût des services passés générés dans l'exercice	10	-	10	1	-	1
Modification du périmètre de consolidation	(9)	5	(4)	8	-	8
Transferts, réductions et autres	(11)	(5)	(16)	(10)	5	(5)
Valeur au 31.12	2 614	62	2 676	2 574	62	2 636

Note 26 (suite)

Avantages au personnel

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	1 814	-	1 814	1 593	-	1 593
Rendement attendu des actifs de régime	97	-	97	93	-	93
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(63)	-	(63)	72	-	72
Conversion en devises	29	-	29	45	-	45
Cotisations salariales	7	-	7	6	-	6
Cotisations patronales	44	-	44	102	-	102
Prestations servies	(95)	-	(95)	(91)	-	(91)
Modification du périmètre de consolidation	(14)	-	(14)	1	-	1
Transferts, liquidations et autres	(13)	-	(13)	(7)	-	(7)
Valeur au 31.12	1 806	-	1 806	1 814	-	1 814

2.4. Informations sur les actifs de financement des régimes

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 43% d'obligations, 45% d'actions, 1% de monétaire et 11% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élevaient à un montant de 121 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2012 sont estimées à 38 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	2011				2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Actifs des régimes	34	-	-	34	165	-	4	169

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. Principales hypothèses actuarielles par zone géographique

	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'escompte		
Europe	4,32%	4,27%
Amériques	4,92%	5,78%
Asie-Océanie-Afrique	3,98%	3,97%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,18%	2,08%
Amériques	2,00%	2,11%
Asie-Océanie-Afrique	1,79%	1,66%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,26%	5,36%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	6,30%	5,99%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,03%	1,75%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,31%	1,95%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	3,40%	4,08%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,72%	5,52%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	11,2	10,8
Amériques	9,0	9,1
Asie-Océanie-Afrique	11,3	11,4

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.

2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées mi-octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7,6% pour les actions, 3,45% pour les obligations et 2,4% pour le monétaire. Au Royaume-Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,5% et pour les obligations de 4,25%.

4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

Note 26 (suite)

Avantages au personnel

2.6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12%	-13%	-8%	-13%	-14%	-8%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-18%	-41%	-1%	-23%	-44%	-1%
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-14%	NA	-4%	-14%	NA	-4%
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	4%	NA	5%	4%	NA	5%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	17%	NA	8%	18%	NA	7%
Variation de +1% du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	18%	NA	NA	16%	NA
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	63%	NA	NA	72%	NA

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Valeur actuelle de l'obligation	2 614	2 574	2 304	2 047	2 344
Juste valeur des actifs de régime	1 806	1 814	1 593	1 541	2 071
Déficit / (néгатif : excédent)	808	760	711	506	273
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	17	(50)	55	17	49
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'obligation	0,7%	-1,9%	2,4%	0,8%	2,1%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain)	63	(72)	(95)	532	68
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (néгатif : gain), en % de l'actif	3,5%	-4,0%	-6,0%	34,5%	3,3%

Note 27

Dettes subordonnées

(En M EUR)	Dates d'échéance						Encours 31.12.2011	Encours 31.12.2010
	2012	2013	2014	2015	2016	Autres		
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	683	328	359	926	875	4 265	7 436	8 470
USD	-	-	-	58	773	-	831	1 495
GBP	-	-	-	-	-	718	718	697
Autres devises	-	-	9	-	-	-	9	9
Sous-total	683	328	368	984	1 648	4 983	8 994	10 671
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	-	50	50	55
Autres devises	-	-	-	-	-	180	180	179
Sous-total	-	-	-	-	-	230	230	234
Dettes rattachées	248						248	260
Total hors réévaluation des éléments couverts	931	328	368	984	1 648	5 213	9 472	11 165
Réévaluation des éléments couverts							1 069	858
Total							10 541	12 023

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 9 829 M EUR au 31 décembre 2011 (9 981 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 28

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

1. Actions ordinaires émises par Société Générale S.A.

(En nombre d'actions)

	31.12.2011	31.12.2010
Actions ordinaires	776 079 991	746 421 631
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	29 092 954	21 306 663
Dont actions détenues par le personnel	58 566 866	54 025 794

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2011, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 970 099 989 EUR et se compose de 776 079 991 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2011 à une augmentation de capital d'un montant de 30 M EUR assortie d'une prime d'émission de 859 M EUR. Cette émission d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2010 en actions Société Générale.

Au cours du second semestre, dans le cadre du Plan mondial d'actionariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 7 M EUR assortie d'une prime d'émission de 208 M EUR.

2. Instruments de capitaux propres émis

2.1. Titres subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des *autres instruments de capitaux propres* est de 945 M EUR.

Date d'émission	Montant en devises d'origine	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	70 M EUR	70	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY	107	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux Mid Swap JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid Swap JPY 5 ans +2,0%
27 mars 2007	350 M GBP	515	5,75% jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois +1,10%

2.2. Actions de préférence émises par les filiales

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 420 M EUR.

Au cours du second semestre, les actions de préférence qui avaient été émises par une filiale au quatrième trimestre 2001 pour un montant de 425 M USD ont été remboursées.

Les actions de préférences émises par une filiale au quatrième trimestre 2003 ont quant à elles fait l'objet d'un rachat partiel en 2011 à hauteur d'un nominal de 230 M EUR à un cours inférieur au cours d'émission. Il en résulte un produit de 93 M EUR comptabilisé en réserves consolidées part du Groupe.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^{ème} trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	420 M EUR	5,419%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +1,95%/an

2.3. Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Au 31 décembre 2011, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des *autres instruments de capitaux propres* est de 5 228 M EUR. La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par des rachats partiels opérés sur le second semestre 2011.

Ces rachats ont été effectués à un cours inférieur au cours d'émission, il en résulte un produit net d'impôt de 276 M EUR comptabilisé en réserves consolidées part du Groupe.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2010	Rachats partiels en 2011	Montant en devises au 31.12.2011	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	268 M EUR	732 M EUR	732	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	200 M USD	137 M USD	63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	1 100 M USD	292 M USD	808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	595 M EUR	131 M EUR	464 M EUR	464	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	203 M EUR	797 M EUR	797	7,76%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
12 juin 2008	700 M GBP	194 M GBP	506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	945 M EUR	40 M EUR	905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75%

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	143	13	156
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2011)	446	37	483
Nominaux remboursés dans le cadre des rachats partiels	1 209		1 209
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des TSS, comptabilisé en réserves	276		276

3. Distribution de dividendes

Le montant de dividendes distribués en 2011 par le Groupe s'élève à 2 076 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	1 287	255	1 542
Dont payé en actions	889	-	889
Dont payé en numéraire	398	255	653
Autres instruments de capitaux propres	483	51	534
Total	1 770	306	2 076

Note 29

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En M EUR)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31.12.2011	Période	31.12.2010
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(317)	(14)	(303)
Ecarts de réévaluation de la période		(14)	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(1 223)	(722)	(501)
Ecarts de réévaluation de la période		(1 161)	
Recyclage en résultat		439	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	77	(52)	129
Ecarts de réévaluation de la période		(50)	
Recyclage en résultat		(2)	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	9	(6)	15
Impôts	480	280	200
TOTAL	(974)	(514)	(460)

(En M EUR)

	31.12.2011			31.12.2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(317)		(317)	(303)		(303)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(1 223)	514	(709)	(501)	243	(258)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	77	(31)	46	129	(39)	90
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	9	(3)	6	15	(4)	11
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 454)	480	(974)	(660)	200	(460)
Part du groupe			(1 015)			(556)
Participations ne donnant pas le contrôle			41			96

(1) La variation sur l'année 2011 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 37 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro du Dollar US pour 138 M EUR et de la Livre sterling pour 60 M EUR en grande partie compensée par la dépréciation par rapport à l'Euro de la Couronne tchèque pour -51 M EUR, du Réal Brésilien pour -40 M EUR et de la Kuna croate pour -25 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à -51 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par la dépréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour -28 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(En M EUR)

	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	607	(43)	564
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	2 487	(4 158)	(1 671)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en Prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	115	(231)	(116)
dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	604	(246)	
dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	1 877	(2 756)	
dont participation aux bénéfices différés	(2 366)	2 771	
Total	3 209	(4 432)	(1 223)

Note 30

Engagements

1. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	8 466	20 852
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	129 400	149 886
Autres	2 177	1 804
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	4 324	4 971
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	56 917	57 307
Engagements sur titres		
Titres à livrer	27 555	27 186

Engagements reçus

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	44 609	65 542
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	66 366	64 853
Autres engagements reçus ⁽³⁾	113 218	116 935
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	28 892	26 877

(1) Au 31 décembre 2011, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 10 338 M EUR et 1 012 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 37 602 M EUR au 31 décembre 2011 contre 52 750 M EUR au 31 décembre 2010. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 468 M EUR au 31 décembre 2011 contre 1 783 M EUR au 31 décembre 2010.

2. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2011		31.12.2010	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	9 892 512	271 728	8 919 944	264 886
Contrats à terme de taux	2 489 776	1 892	1 722 178	1 236
<i>Instruments conditionnels</i>	2 840 878	6 358	2 773 229	7 582
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 810 373	8 223	1 741 860	10 999
<i>Instruments conditionnels</i>	579 117	-	562 377	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	55 247	-	68 633	-
<i>Instruments conditionnels</i>	674 991	5	640 945	36
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	150 185	-	140 867	-
<i>Instruments conditionnels</i>	75 845	-	70 369	-
Dérivés de crédit	1 447 794	-	1 405 304	-
Autres instruments financiers à terme	3 768	643	3 252	942

Opérations de titrisation pour le compte de tiers

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2011, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 7 318 M EUR (9 397 M EUR à fin 2010).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1).

Au 31 décembre 2011, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 1 012 M EUR (1 073 M EUR à fin 2010). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 10 338 M EUR à cette même date (12 350 M EUR à fin 2010).

Note 31

Actifs remis et reçus en garantie

1. Actifs remis en garantie

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	161 522	96 260
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	34 418	25 446
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	555	608
Total	196 495	122 314

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	63 638	40 882

Note 32

Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2011)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	971	-	1	-	-	972
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	107 039	9 048	25 693	24 232	-	166 012
Dettes envers les établissements de crédit	84 909	3 747	18 789	4 061	-	111 506
Dettes envers la clientèle	289 537	20 583	20 787	8 623	-	339 530
Dettes représentées par un titre	46 874	9 529	30 902	20 118	-	107 423
Dettes subordonnées	611	776	2 701	5 590	5	9 683
Total Ressources	529 941	43 683	98 873	62 624	5	735 126
Engagements de financement donnés	49 526	21 229	41 511	27 830	-	140 096
Engagements de garanties donnés	26 749	6 717	12 308	15 863	-	61 637
Total des engagements donnés	76 275	27 946	53 819	43 693	-	201 733

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels et hors dérivés.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2011)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 801	5 198	21 469	53 530	-	82 998

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2011)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	3 247 367	3 748 508	3 168 365	10 164 240	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	934 219	252 040	149	1 186 408	1 043 840	260 656	764	1 305 260
<i>Instruments conditionnels</i>	346 987	571 623	448 592	1 367 202	403 588	617 671	458 775	1 480 034
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 078 435	521 601	218 560	1 818 596	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	165 033	87 209	37 999	290 241	146 353	104 253	38 270	288 876
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	24 650	2 407	1 818	28 875	18 282	6 726	1 364	26 372
<i>Instruments conditionnels</i>	155 479	146 892	19 857	322 228	158 402	176 207	18 159	352 768
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	64 313	12 119	2 685	79 117	55 585	11 742	3 741	71 068
<i>Instruments conditionnels</i>	20 207	17 216	521	37 944	18 913	16 438	2 550	37 901
Dérivés de crédit	130 257	496 247	95 442	721 946	130 807	495 013	100 028	725 848
Autres instruments financiers à terme	1 179	577	29	1 785	1 070	1 169	387	2 626

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 33

Opérations en devises

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011				31.12.2010			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	725 336	763 220	8 735	14 807	702 413	705 745	24 725	23 471
USD	274 939	247 333	24 126	30 980	235 002	262 582	24 981	23 735
GBP	28 885	29 418	2 603	7 437	30 573	35 453	3 284	4 404
JPY	27 104	22 524	5 219	5 818	31 734	30 631	6 218	8 526
AUD	7 427	7 015	2 731	3 848	7 093	5 586	2 039	1 759
CZK	26 409	28 214	79	232	25 892	26 071	208	134
RUB	13 804	12 735	1	380	13 720	7 162	48	307
RON	5 684	6 271	86	168	5 625	6 183	381	303
Autres devises	71 784	64 642	8 295	10 240	80 020	52 659	6 808	5 884
Total	1 181 372	1 181 372	51 875	73 910	1 132 072	1 132 072	68 692	68 523

Note 34

Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	15 124	16 798
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	67 155	65 268
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	719	604
Total	82 998	82 670
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(2 235)	(1 068)
Part des réassureurs	(395)	(371)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	80 368	81 231

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) qui permet de vérifier que l'imputation du montant de la PBDA sur les participations futures des assurés est fortement probable, a été réalisé.

Le calcul de la PBDA repose sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité qui repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques est probant puisque les résultats obtenus n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente.

Dans un second temps, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs scénarii de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats, des hausses des taux, baisses des marchés actions et augmentation des spreads et des défauts.

Ainsi dans des scénarii de hausse de taux (immédiate et maintenue sur l'horizon de projection), de baisse brutale des marchés actions, d'augmentation des défauts sur le portefeuille, de baisse du chiffre d'affaires allant jusqu'à plus de 50% et de hausse des lois de rachats amenant à multiplier par 2 ou 3 les rachats observés sur l'exercice de clôture, les ventes d'actifs nécessaires pour faire face aux besoins de liquidité sur l'horizon de projection ne génèrent pas de moins-values sur la base de la situation d'inventaire. Enfin une dégradation de 10% supplémentaire de ces hypothèses serait sans effet sur la probité du test de recouvrabilité.

Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2011 (hors participation aux bénéfices différée)	16 798	65 268	604
Charge des provisions d'assurance	(249)	(145)	150
Revalorisation des contrats en unités de compte	(1 284)	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(102)	-	-
Transferts et arbitrages	(116)	116	-
Entrées de portefeuilles	-	109	-
Participation aux résultats	81	1 825	-
Autres	(4)	(18)	(35)
Provisions de clôture 31.12.2011 (hors participation aux bénéfices différée)	15 124	67 155	719

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2011. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2011 est probant.

Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 770	22 096
Instruments de dettes	7 162	7 450
Instruments de capitaux propres	12 608	14 646
Prêts et Créances sur établissements de crédits	12 067	8 739
Actifs financiers disponibles à la vente	58 778	58 780
Instruments de dettes	50 964	51 410
Instruments de capitaux propres	7 814	7 370
Placements immobiliers	256	392
Total ⁽²⁾	90 871	90 007

(2) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

Note 34 (Suite)

Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2011	2010
Primes	9 948	13 777
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(8 939)	(13 959)
Produits nets des placements	1 513	3 029
Autres produits (charges) nets techniques	(1 995)	(2 402)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	527	445
Élimination des opérations intra-groupe ⁽³⁾	225	231
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	752	676

(3) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Produits nets de commissions

(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)	2011	2010
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	340	305
Chargements de gestion	674	652
Autres	44	39
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(364)	(322)
Chargements de gestion	(333)	(293)
Autres	(44)	(42)
Total des commissions et honoraires	317	339

Gestion des risques d'assurance

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription liée aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérivés peuvent être liés à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
 - suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
 - mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.
- Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
 - limites de *rating* émetteurs ;
 - limites par types d'actifs (ex : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 35

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédits	2 375	1 592
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 642	1 259
Titres et valeurs reçus en pension	733	333
Opérations avec la clientèle	17 827	16 448
Créances commerciales	699	737
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	16 163	14 968
Comptes ordinaires débiteurs	771	683
Titres et valeurs reçus en pension	194	60
Opérations sur instruments financiers	10 639	8 685
Actifs financiers disponibles à la vente	3 803	3 059
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	79
Prêts de titres	20	27
Dérivés de couverture	6 744	5 520
Opérations de location financement	1 548	1 569
Location financement immobilier	287	251
Location financement mobilier	1 261	1 318
Total produits d'intérêts	32 389	28 294
Opérations avec les établissements de crédits	(1 728)	(1 292)
Emprunts interbancaires	(1 331)	(1 148)
Titres et valeurs donnés en pension	(397)	(144)
Opérations avec la clientèle	(7 718)	(6 307)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 253)	(1 076)
Autres dettes envers la clientèle	(6 029)	(5 070)
Titres et valeurs donnés en pension	(436)	(161)
Opérations sur instruments financiers	(10 735)	(8 724)
Dettes représentées par des titres	(2 591)	(1 708)
Dettes subordonnées et convertibles	(492)	(539)
Emprunts de titres	(49)	(54)
Dérivés de couverture	(7 603)	(6 423)
Autres charges d'intérêts	(1)	(1)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(20 182)	(16 324)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	478	443

(1) Détail des autres concours à la clientèle

(En M EUR)	2011	2010
Crédits de trésorerie	6 058	6 011
Crédits à l'exportation	318	257
Crédits d'équipement	2 608	2 431
Crédits à l'habitat	4 532	4 207
Autres crédits à la clientèle	2 647	2 062
Total	16 163	14 968

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 37). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 36

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2011	2010
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	162	277
Opérations avec la clientèle	2 885	2 821
Opérations sur titres	583	626
Opérations sur marchés primaires	175	111
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	864	875
Engagements de financement et de garantie	799	804
Prestations de services	4 106	4 202
Autres	324	322
Total des produits	9 898	10 038
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(153)	(316)
Opérations sur titres	(637)	(487)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(717)	(727)
Engagements de financement et de garantie	(154)	(89)
Autres	(1 058)	(934)
Total des charges	(2 719)	(2 553)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2011	2010
Les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 158	4 207
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 965	2 434
Les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(153)	(89)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(963)	(822)

(1) Taux d'intérêt effectif.

Note 37

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2011	2010
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(485)	8 743
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	(583)	180
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 187)	(3 500)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(492)	(471)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	8 310	(2 110)
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	1 729	761
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(2 010)	(712)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	1
Résultat net des opérations de change	1 152	2 449
Total ^{(1) (2)}	4 434	5 341

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2011	2010
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	796	823
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	348	362
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(379)	(389)
<i>Amortissement</i>	(188)	(227)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(93)	(54)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(114)	(140)
<i>Différences de change</i>	16	32
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	765	796

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 38

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 036	227
Moins-value de cession ⁽²⁾	(846)	(149)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(208)	(110)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(32)	23
Sous-total	(50)	(9)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	158	174
Moins-value de cession	(10)	(25)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(100)	(107)
Sous-total	48	42
Total	(2)	33

(1) Dont 731 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011.

(2) Dont -496 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011.

Note 39

Produits et charges des autres activités

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	77	57
Activités de location immobilière	159	81
Activités de location mobilière	6 187	5 956
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	17 252	13 568
Sous-total	23 675	19 662
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(10)	(3)
Activités de location immobilière	(46)	(37)
Activités de location mobilière	(4 336)	(4 267)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(17 885)	(14 084)
Sous-total	(22 277)	(18 391)
Total net	1 398	1 271

Note 40

Frais de personnel

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Rémunérations du personnel	(7 118)	(6 853)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 164)	(1 287)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(615)	(616)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(120)	(125)
Autres charges sociales et fiscales	(352)	(397)
Participation, intéressement, abondement et décote	(297)	(281)
Total	(9 666)	(9 559)

Note 41

Plans d'avantages en actions

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	2011			2010		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions *	-	-	-	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	278,2	171,8	450,0	304,5	92,3	396,8

* Cf. paragraphe 5. Attribution d'actions SG avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 sont brièvement décrits ci-dessous

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale		Société Générale		Société Générale		Société Générale		Société Générale	
	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010	
Type de plan	options d'achat	options de souscription	options de souscription	options de souscription						
Autorisation des actionnaires	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008	
Décision du Conseil d'Administration	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010	
Nombre d'options attribuées (1)	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 (4)	1 000 000	
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif	544 608	543 736	525 383	0	598 571	0	293 230	155 289	415 596	
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	9	9	9	0	11	0	10	7	10	
Durée de validité des options	7 ans									
Modalités de règlement	titres SG									
Période d'acquisition des droits	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014	
Conditions de performance	non	non	non	non	mandataires	non	oui (3)	oui (3)	oui (3)	
Conditions en cas de départ du Groupe	perte									
Conditions en cas de licenciement	perte									
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien									
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois									
Cours du titre à l'attribution (En EUR) (1) (5)	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	43,64	
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	sans objet	
Prix d'attribution (En EUR) (1)	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	41,2	
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options exercées au 31.12.2011	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411	-	
Options perdues au 31.12.2011	3 539 144	369 705	149 356	39 728	292 164	31 142	1 260 266	115 187	8 784	
Options restantes au 31.12.2011	-	4 233 274	1 586 799	114 885	1 126 752	104 587	1 067 862	908 954	991 216	
Nombre d'actions réservées au 31.12.2011	-	(2)	(2)	114 885	(2)	104 587	-	-	-	
Cours des actions réservées (En EUR)	-	(2)	(2)	109,71	(2)	105,69	-	-	-	
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	(2)	(2)	13	(2)	11	-	-	-	
1ère date de cession	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014	
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an	-	
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	21%	17%	16%	17%	18%	21%	24%	27%	26% (6)	
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo									

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au 4ème trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 n'ont pas été atteintes.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

(5) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(6) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7%.

Note 41 (Suite)

Plans d'avantages en actions

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale		Société Générale		Société Générale	
	2008	2009	2010	2011	2011	
Type de plan	attribution gratuite d'actions		attribution gratuite d'actions		attribution gratuite d'actions	
Autorisation des actionnaires	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008	27.05.2008	25.05.2010	
Décision du Conseil d'Administration	21.03.2008	20.01.2009	09.03.2010	09.03.2010	07.03.2011	
Nombre d'actions attribuées (7)	3 143 595	3 155 781	4 200 000		2 351 605	
Nombre de bénéficiaires	4 247	4 760	5 617		5 969	
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	19 657	16 140	20 873		190 009	
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	11	7	10		14	
Modalités de règlement	titres SG		titres SG		titres SG	
Période d'acquisition des droits	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012 (9)	Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2010 - 31.03.2013 (9)	Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 31.03.2012	31.03.2013 (11)	07.03.2011 - 31.03.2013 (11) (12)
Conditions de performance	oui (8)	oui (8)	condition de performance pour une liste d'attributaires (8)	condition de performance pour une liste d'attributaires (8)		oui (8)
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte		perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte		perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien		maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois		maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) (7)	58,15	23,36	43,64	43,64		46,55
Actions livrées au 31.12.2011	2 606 126	1 764	716			-
Actions perdues au 31.12.2011	537 469	208 431	435 789			23 446
Actions restantes au 31.12.2011	-	2 945 586	3 763 495			2 328 159
Nombre d'actions réservées au 31.12.2011	-	2 757 099	3 763 495			2 328 159
Cours des actions réservées (En EUR)	-	59,70	47,71			45,67
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	165	180			106
1ère date de cession	31/03/2012 31/03/2013	31.03.2014	31.03.2015 31.03.2015	31.03.2014 31.03.2015		31.03.2015
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans		2 ans (12)
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 87% durée d'acquisition 3 ans : 81%	78%	durée d'acquisition 3 ans : 82% (10)			86% (13)
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage		Arbitrage		Arbitrage	

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Les conditions de performance sur BNPA 2010 des actions 2008 n'ont pas été atteintes.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(10) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16%.

(11) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier 2009 pour le plan 2010 et à compter du 1er janvier 2010 pour le plan 2011.

(12) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(13) Si la condition sur le ROE ou le BNPA est non remplie, les justes valeurs prenant en compte la condition sur le TSR sont respectivement égales à 31% et 68%.

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2011	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2011	Options exerçables au 31.12.2011
	Nombre d'options plan 2004	3 366 006	-	-	-	3 366 006	-
Nombre d'options plan 2005	4 281 126	-	47 852	-	-	4 233 274	4 233 274
Nombre d'options plan 2006	1 611 138	-	24 339	-	-	1 586 799	1 586 799
Nombre d'options plan 2006 TCW	114 885	-	-	-	-	114 885	114 885
Nombre d'options plan 2007	1 148 984	-	22 232	-	-	1 126 752	1 126 752
Nombre d'options plan 2007 TCW	104 587	-	-	-	-	104 587	104 587
Nombre d'options plan 2008	2 195 561	-	1 127 699	-	-	1 067 862	1 067 862
Nombre d'options plan 2009	914 272	-	5 317	-	-	908 955	-
Nombre d'options plan 2010	991 709	-	493	-	-	991 216	-
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						21 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						13,17	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)							
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)							

Note 41 (Suite)**Plans d'avantages en actions**

Notes

• Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,8%	3,3%	3,3%	4,2%	4,2%	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	27%	21%	22%	21%	38%	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	4,3%	4,3%	4,2%	4,8%	5,0%	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans						

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions - TCW**3.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 sont brièvement décrits ci-dessous****3.1.1. Options d'achat et de souscription**

Emetteur Année	TCW		TCW
	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat		options d'achat
Autorisation des actionnaires	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'Administration	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Nombre d'options attribuées	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG		actions SG
Période d'acquisition des droits	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	41,35	36,95	33,32
Décote	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	0	0	0
Options exercées au 31.12.2011	894 304	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2011	1 317 494	1 321 068	1 304 469
Options restantes au 31.12.2011	541 910	724 873	973 469
1ère date de cession	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	66%	41%	38%
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes

3.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur Année	TCW 2010
Type de plan	attribution gratuite de titres
Autorisation des actionnaires	14.04.2010
Décision du Conseil d'Administration	14.04.2010
Nombre d'actions attribuées	6 325 000
Modalités de règlement	titres TCW assortis d'une garantie de liquidité en actions SG
Période d'acquisition des droits	date d'octroi - 30.04.2015 (14)
Conditions de performance	oui sur l'EBITDA pour une partie des attributions
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	maintien partiel avec vesting accéléré
Cas de décès	vesting accéléré
Actions livrées au 31.12.2011	-
Actions perdues au 31.12.2011	339 000
Actions restantes au 31.12.2011	5 986 000
1ère date de cession	5 ans après la date d'attribution
Période d'interdiction de cession	fonction de la période d'acquisition

(14) Les actions ont été attribuées en mai 2010, août 2010, décembre 2010, février 2011 et juillet 2011. Les périodes d'acquisition relatives à ces 3 attributions sont composées chacune de 4 tranches, les premières tranches se terminant au 30 avril 2012, les dernières tranches se terminant au 30 avril 2015.

Note 41 (Suite)

Plans d'avantages en actions

3.2. Statistiques sur les plans d'options TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2011	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2011	Options exerçables au 31.12.2011
Nombre d'options plan 2005	645 558	-	103 648	-	-	541 910	541 910
Nombre d'options plan 2006	993 843	-	34 940	-	234 030	724 873	724 873
Nombre d'options plan 2007	1 135 945	-	38 547	-	123 929	973 469	437 544
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						23 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						16	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				-			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				-			

Notes

• Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4%	5%	5%
Volatilité future de l'action	31%	28%	22%
Taux de perte de droits	5%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	0%	0%	0%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

• La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités. Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

• En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément souscrite.

4. Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.
- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie " Ressources Humaines - Intéressement , participation et plan mondial d'actionnariat salarié".

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2011.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche,
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

5. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

Attribution d'actions Société Générale avec décote

Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 19 avril 2011 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 37,50 EUR décoté de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

5 756 928 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notional que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage : la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) réduite du coût que représente le blocage sur 5 ans est inférieure au prix de souscription.

Plan 2011 d'attribution gratuite d'actions TCW réglé en titres

Le Groupe Société Générale a décidé en 2011 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites TCW pour des collaborateurs de TCW. Ces attributions sont soumises à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des droits est étalée jusqu'au 29 février 2012 pour la première section du plan et jusqu'au 30 juin 2012 pour la deuxième section. Les titres acquis seront cessibles pour la première fois au plus tôt 5 ans après la date d'attribution. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en titres SG.

Plan 2010 d'attribution gratuite d'actions TCW réglé en espèces

En 2010, dans le cadre du rachat de Metropolitan West Asset Management, TCW a mis en place en faveur de salariés de cette société, un plan de fidélisation comprenant une attribution gratuite d'actions sous condition de présence avec période d'acquisition de droits étalée sur 5 ans. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en espèces.

Plan d'options et d'attribution gratuite d'actions du groupe boursorama

La charge 2011 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,3 M EUR après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 77 808, des pertes d'actions de l'année qui s'établissent à 6 527 et des attributions d'actions de l'année égales à 68 951.

Note 42

Coût du risque

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(4 012)	(3 963)
Pertes non couvertes	(430)	(359)
sur créances irrécouvrables	(379)	(312)
sur autres risques	(51)	(47)
Récupérations	184	198
sur créances irrécouvrables	167	197
sur autres risques	17	1
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(72)	(36)
Total ⁽¹⁾	(4 330)	(4 160)

(1) Dont -425 M EUR relatifs aux actifs gérés en extinction au 31 décembre 2011 contre -696 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 43

Impôts sur les bénéfiques

(En M EUR)	2011	2010
Charge fiscale courante	(970)	(1 425)
Charge fiscale différée	(353)	(117)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(1 323)	(1 542)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2011	2010
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	4 282	5 724
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,11%	-1,78%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,27%	-0,14%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-4,93%	-5,20%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	1,56%	-0,37%
Taux effectif Groupe	30,90%	26,94%

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5% instaurée pour les exercices 2011 et 2012 pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 1er janvier 2011, en application de la 2^{ème} Loi de Finance rectificative pour 2011, cette quote-part de frais et charges s'élève à 10% du montant de la plus-value réalisée, contre 5% antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 3,44% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 44

Résultat par action

(En MEUR)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe	2 385	3 917
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(273)	(311)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(25)	(25)
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	276	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 363	3 581
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	739 383 366	721 724 753
Résultat par action ordinaire (en EUR)	3,20	4,96

(En MEUR)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net part du Groupe	2 385	3 917
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(273)	(311)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(25)	(25)
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	276	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 363	3 581
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	739 383 366	721 724 753
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	2 723 995	3 436 912
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	742 107 361	725 161 665
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	3,18	4,94

Le montant du dividende versé en 2011 au titre de l'exercice 2010 s'élève à 1,75 EUR par action.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du "rachat d'actions" et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2011 à 33,52 EUR. Au 31 décembre 2011, dans ce contexte, seul le plan d'options de souscription d'actions sans condition de performance de 2009 présente un effet dilutif.

Le nombre d'actions retenu au titre des éléments dilutifs comprend également les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la note 41.

Note 45

Transactions avec les parties liées

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles la Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Avantages à court terme	8,2	6,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,3
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	0,5	0,3
Total	9,0	6,9

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2011, qui s'élèvent au total à 23,6 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2011 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de la Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 5,9 M EUR.

Note 45 (suite)

Transactions avec les parties liées

2. Entités associées ⁽¹⁾

Encours actifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59	22
Autres actifs	1 263	1 813
Total encours actifs	1 322	1 835

Encours passifs avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Passifs à la juste valeur par résultat	90	76
Dettes envers la clientèle	1 302	33
Autres passifs	1 165	2 405
Total encours passifs	2 557	2 514

Produit net bancaire avec les parties liées

(En M EUR)	2011	2010
Intérêts et assimilés	(3)	(10)
Commissions	182	206
Résultat net sur opérations financières	29	(3)
Produit net des autres activités	(1)	7
Produit net bancaire	207	200

Engagements avec les parties liées

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	7	46
Engagements sur instruments financiers à terme	7 032	6 245

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
FRANCE						
BANQUES						
. BANQUE DE POLYNESIE (1)	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
. CRÉDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF) (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CRÉDIT DU NORD (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CALEDONNIENNE DE BANQUE (1)	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
. SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	98,25	100,00	98,25
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORBEO (6)	France	IP	-	50,00	-	50,00
. SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM AI CRÉDIT PLUS (5)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SGAM AI CRÉDIT PLUS OPPORTUNITÉS (5)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP (1)	France	ME	24,93	24,93	25,00	25,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SA (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE BOURBON (3)	France	IG	99,99	-	100,00	-
. COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS (1)	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FONTANOR (7)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GÉNÉCAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉCOMI	France	IG	99,94	100,00	99,94	100,00
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOFRAFI (8)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOGÉFIMUR (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK - GUARANTEED HOME LOANS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE (2)	France	IG	60,00	-	60,00	-
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI (2) (10)	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÈNE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉVAL (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBÉCAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIO	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
. LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES HOLDING (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉNAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPARTICIPATIONS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA (1)	France	IG	57,39	57,78	57,39	57,78
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP (1)	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORIENT PROPRIETES (4)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMM	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
. COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE- SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE (3)	France	IG	100,00	-	100,00	-
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANÉE (CFM) (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GÉNÉCAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA (2)	Macedoine	IG	70,02	-	70,02	-
. DELTACREDIT (1) (3)	Russie	IG	82,40	-	100,00	-
. BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE (1)	Roumanie	IG	60,17	59,37	60,17	59,37
. BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA S.H.A. (1)	Albanie	IG	87,47	85,82	87,47	85,82
. BANK REPUBLIC (1)	Georgie	IG	84,04	81,18	84,04	81,18
. GENIKI (1)	Grece	IG	99,05	88,44	99,05	88,44
. KOMERCNI BANKA A.S (1)	Republique tchèque	IG	60,73	60,44	60,73	60,44
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK (1)	Bulgarie	IG	99,72	99,69	99,72	99,69
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA (1)	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BSGV (9)	Russie	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG (1)	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA (1)	Slovenie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SG PRIVATE BANKING BELGIQUE	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK (1)	Russie	IG	82,40	74,89	82,40	74,89
. MOBIBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,93	79,77	87,90	87,90
. PODGORICKA BANKA SG GROUP	Montenegro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIETES FINANCIERES						
. EURO VL IRLANDE (3)	Irlande	IG	100,00	-	100,00	-
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC (2)	Jersey	IG	100,00	-	100,00	-
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HEDGING LIMITED (2) (10)	Irlande	IG	-	-	-	-
. SG LETTRES DE GÂGE (2)	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,09	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
. CLARIS 4 (10)	Jersey	IG	-	-	-	-
. CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED (4)	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	51,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	99,21	100,00	100,00
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IRIS II (10)	Irlande	IG	-	-	-	-
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PARSIFAL LTD (4) (10)	Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-
. SGA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACCEPTANCE N.V. ("SGA")	Curacao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. (1)	Grece	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCE IRELAND LTD (4)	Irlande	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILO FOREIGN DEBT FUND (5)	Pays bas	IG	-	100,00	-	100,00
. MILO FDF INVESTORS CV (5)	Pays bas	IG	-	100,00	-	100,00
. THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2011	31.12.2010	au 31.12.2011	31.12.2010
FINANCEMENTS SPECIALISES						
.ALD AUTOMOTIVE SRL (2)	Roumanie	IG	92,03	-	100,00	-
.SG EQUIPEMENT FINANCE IBERIA SA (2)	Espagne	IG	100,00	-	100,00	-
.LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE (1) (3)	Russie	IG	82,40	-	100,00	-
.LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE BANK (3)	Russie	IG	82,40	-	100,00	-
.SG EQUIPEMENT FINANCE ITALY SPA (2)	Italie	IG	100,00	-	100,00	-
.AXUS SA/IV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE A/S (1)	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS FINLAND OY (1)	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS NEDERLAND BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE AS (1)	Norvege	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE AB (1)	Suede	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOLEASING D GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE SRO	Republique tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD LEASE FINANZ GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BEI	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ALD AUTOMOTIVE SA (1)	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.ESSOX SRO	Republique tchèque	IG	80,00	79,85	100,00	100,00
.EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
.FIDITALIA SPA (1)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,43	73,85	73,43
.SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	Republique tchèque	IG	80,33	100,00	100,00	100,00
.SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
.MONTALIS INVESTMENT BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG FINANS AS (1)	Norvege	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG LEASING XII (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOGLEASE B.V. (1)	Pays bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.PEMA GMBH (1)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.NEW ESPORTA HOLDING LIMITED (1)	Grande-Bretagne	IG	99,78	90,18	99,78	90,18
.SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
.SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
.GÉNÉRAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.KOMERCNI POJISTOVNA A.S	Republique tchèque	IG	80,76	80,62	100,00	100,00
.SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOGECAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	96,66	100,00	100,00	100,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RÉ SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.CATALYST RE INTERNATIONAL LTD	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TCHADIENNE DE BANQUE (2)	Tchad	IG	55,19	-	66,16	-
.BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
.SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,27	51,19	52,61	52,53
.SG DE BANQUE EN GUINÉE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
.NATIONAL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
.SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE (1)	Cote d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
.SG DE BANQUES EN GUINÉE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
.SG DE BANQUE AU LIBAN (1)	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
.SG DE BANQUES AU SÉNÉGAL	Senegal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
.SG MAROCAINE DE BANQUES (1)	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
.SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
.UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
.ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
.SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM"	Maroc	IG	46,31	46,31	54,92	54,92
.SOGELLEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	56,91	74,15	100,00	100,00
ASSURANCES						
.LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	88,86	99,98	99,98
AMÉRIQUE						
BANQUES						
.BANCO SG BRAZIL SA (1)	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.BANCO PECUNIA S.A. (1)	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CANADA) (1)	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.BANCO CACIQUE S.A. (1)	Bresil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
.SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 46

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

	PAYS	METHODE *	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			Groupe		Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGFP MEXICO S. DE R.L. DE C.V. (2)	Mexique	IG	100,00	-	100,00	-
. SGE HOLDINGS INC. (1) (2)	Canada	IG	100,00	-	100,00	-
. SG AMERICAS, INC. (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TCW GROUP INC (1)	Etats-Unis	IG	97,88	100,00	97,88	100,00
. THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caimans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENERGY CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
. REXUS L.L.C. (5)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	70,83
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCE LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC (5)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD.	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED (1) (2)	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 3 LIMITED (1) (2)	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) (1)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE LIMITED (2)	Inde	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SG LEASING AND RENTING CO LTD (2)	Chine	IG	100,00	-	100,00	-

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Equivalence

- (1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.
(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2011.
(3) Entité désormais consolidée en direct.
(4) Sociétés déconsolidées en 2011.
(5) Entités liquidées en 2011.
(6) Entités cédées sur 2011.
(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.
(8) Transmission universelle de patrimoine avec Franfinance.
(9) Fusion acquisition par Rosbank.
(10) Entité ad hoc contrôlée en substance par le Groupe.

Note 47

Information sectorielle

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produit net bancaire	8 165	7 791	5 017	4 930	3 443	3 539
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(5 248)	(5 058)	(2 988)	(2 769)	(1 846)	(1 841)
Résultat brut d'exploitation	2 917	2 733	2 029	2 161	1 597	1 698
Coût du risque	(745)	(864)	(1 284)	(1 340)	(829)	(1 174)
Résultat d'exploitation	2 172	1 869	745	821	768	524
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	8	13	11	(33)	(12)
Gains nets sur autres actifs	1	6	-	1	(5)	(5)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	1	(200)	-
Résultat courant avant impôts	2 183	1 883	758	834	530	507
Impôts sur les bénéfices	(739)	(637)	(161)	(156)	(219)	(148)
Résultat net	1 444	1 246	597	678	311	359
Participations ne donnant pas le contrôle	16	13	272	186	14	16
Résultat net part du Groupe	1 428	1 233	325	492	297	343

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux investisseurs et courtage	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produit net bancaire	344	477	762	699	1 063	1 094
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(342)	(457)	(619)	(551)	(1 006)	(994)
Résultat brut d'exploitation	2	20	143	148	57	100
Coût du risque	-	(3)	(1)	(4)	(12)	-
Résultat d'exploitation	2	17	142	144	45	100
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	98	100	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	(1)	2	-	(8)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(65)	-
Résultat courant avant impôts	100	116	144	144	(28)	100
Impôts sur les bénéfices	(1)	(5)	(29)	(33)	(13)	(33)
Résultat net	99	111	115	111	(41)	67
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	2	-
Résultat net part du Groupe	99	111	115	111	(43)	67

Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾

(En M EUR)	d'Investissement ⁽²⁾		Hors pôles ⁽³⁾		Groupe Société Générale	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produit net bancaire ⁽²⁾	5 980	7 836	862	52	25 636	26 418
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 748)	(4 706)	(239)	(169)	(17 036)	(16 545)
Résultat brut d'exploitation	1 232	3 130	623	(117)	8 600	9 873
Coût du risque	(563)	(768)	(896)	(7)	(4 330)	(4 160)
Résultat d'exploitation	669	2 362	(273)	(124)	4 270	5 713
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	9	6	3	94	119
Gains nets sur autres actifs	76	(6)	(54)	16	12	11
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(265)	1
Résultat courant avant impôts	745	2 365	(321)	(105)	4 111	5 844
Impôts sur les bénéfices	(97)	(625)	(64)	95	(1 323)	(1 542)
Résultat net	648	1 740	(385)	(10)	2 788	4 302
Participations ne donnant pas le contrôle	13	10	86	160	403	385
Résultat net part du Groupe	635	1 730	(471)	(170)	2 385	3 917

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Ventilation du Produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2011	2010
Global Markets	4 141	5 021
Financement et Conseil	2 315	2 744
Actifs gérés en extinction	(476)	71
Total Produit net bancaire	5 980	7 836

(3) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (+1 176 M EUR au 31 décembre 2011), les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (+66 M EUR au 31 décembre 2011) et l'impact des titres souverains, principalement lié à la Grèce, sont rattachés au Hors pôles.

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Actifs sectoriels	197 688	191 428	97 604	92 875	136 692	136 449
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	158 583	150 997	76 905	73 081	90 405	89 910

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux investisseurs et courtage	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Actifs sectoriels	2 846	2 941	21 110	20 678	48 704	50 003
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	546	650	22 217	24 755	62 613	65 940

Banque de Financement et d'Investissement

(En M EUR)	d'Investissement		Hors pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Actifs sectoriels	614 652	609 795	62 076	27 903	1 181 372	1 132 072
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	658 468	611 663	60 523	64 101	1 130 260	1 081 097

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

Note 47 (suite)

Information sectorielle

Information sectorielle par zone géographique

Décomposition du PNB par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 215	6 345	4 492	4 029	741	726
Produits nets de commissions	4 400	4 506	1 714	1 764	487	692
Résultat net des opérations financières	1 811	1 873	1 428	2 058	593	823
Autres produits nets d'exploitation	394	354	994	956	(1)	(35)
Produit net bancaire	12 820	13 078	8 628	8 807	1 820	2 206

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits nets d'intérêts et assimilés	179	159	981	909	19	120	12 627	12 288
Produits nets de commissions	186	137	392	368	-	18	7 179	7 485
Résultat net des opérations financières	569	577	40	82	(9)	(39)	4 432	5 374
Autres produits nets d'exploitation	(9)	3	21	(5)	(1)	(2)	1 398	1 271
Produit net bancaire	925	876	1 434	1 354	9	97	25 636	26 418

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Actifs sectoriels	931 417	813 508	140 021	159 882	70 231	117 275
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	886 865	770 503	134 648	153 416	72 065	118 411

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Actifs sectoriels	15 052	18 000	24 647	23 222	4	185	1 181 372	1 132 072
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	14 344	17 463	22 318	21 161	20	143	1 130 260	1 081 097

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

<i>(En M EUR)</i>	2011	2010
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	31	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	6	3
Total	37	33